


Sont présents :

Messieurs	Claude Détruche Philippe Decrey Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Noël	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Anne-Marie Jaquet	Marta Macchiavelli Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ismat Ahmad Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Marcel Constantin Alain Dupraz	Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Didier Mayor Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés

Madame	Fidelina Gomes Dias Aguihah
Messieurs	Olivier Delarue Fabiano Forte Patrick A. Gautier

\*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013.
2. Assermentation de M. Didier Mayor, Conseiller municipal du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) en remplacement de M. Christophe Andrié, démissionnaire. (DM-14-01)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Demande d'un crédit de CHF 1'365'000,- en vue du projet de modération du trafic et aménagements cyclables à l'avenue Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-14-01)



7. Ecole MICA  
Demande d'un crédit de CHF 384'000,- en vue de l'organisation d'un concours pour la réalisation d'une école dans le périmètre des Communaux d'Ambilly. Discussion. Vote. (DA-14-02)
8. Demande d'un crédit de CHF 2'590'000,-, en vue de la réhabilitation de la place de Graveson. Discussion. Vote. (DA-14-03)
9. CSSM – DT 81  
Demande de crédit de CHF 73'000,- en vue du remplacement de la surfaceuse de la patinoire du Centre Sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-14-04)
10. Projets de délibération.
11. Projet de motion déposé par MM. Alain Dupraz et Philippe Zaugg, Conseillers municipaux, ayant comme intitulé : « *Motion pour le resserrement des liens entre Confédérés* ». Discussion. Vote. (MM-14-01)
12. Projet de motion déposé par les groupes PLR et PDC, ayant intitulé : « *Adaptation du règlement du Conseil municipal* ». Discussion. Vote. (MM-14-02)
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.

\*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013  
Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013 est approuvé par 20 voix « pour », 2 abstentions, soit à la majorité.
2. Assermentation de M. Didier Mayor, Conseiller municipal du Mouvement Citoyen Genevois (MCG) en remplacement de M. Christophe Andrié, démissionnaire. (DM-14-01)  
  
M. le Président demande à M. Didier Mayor, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*



- *d’obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Didier Mayor : « Je le promets ».

Suite à l’assermentation de M. Didier Mayor, la délibération suivante est signée par M. Philippe Noël, Président et M. Philippe Guex secrétaire du Bureau :

*Assermentation de  
M. Didier Mayor  
Conseiller municipal  
du Mouvement Citoyen Genevois (MCG)*

*Il a été procédé à l’assermentation de Monsieur Didier Mayor entre les mains de Monsieur Philippe Noël, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 25 mars 2014,*

*Le serment a été prêté devant l’assemblée par M. Didier Mayor.*

M. Didier Mayor reprendra, selon accord interne au sein du groupe MCG, les commissions laissées vacantes par M. Christophe Andrié, soit :

Commissions :

- *ad hoc Communaux d’Ambilly,*
- *Ecoles & Jeunesse*
- *Finances*
- *Sociale reprise par M. Ismat Ahmad (permutée avec les Finances)*

Délégation :

- *Maison des Quartiers de Thônex reprise par M. Ismat Ahmad*

M. le Président demande s’il y a des remarques à formuler. Ceci n’étant par le cas, la nomination de M. Didier Mayor dans les diverses commissions et délégations est acceptée.



### 3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance du Conseil deux courriers dont l'un a été adressé selon le circuit interne :

#### 3.1 Courrier du Président du Conseil municipal, M. Philippe Noël, adressé au Conseil administratif en date du 14 mars 2014

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Lors de la dernière séance du Bureau du Conseil municipal du 3 février 2014 il a été menée une réflexion suite à l'annulation des séances du Conseil municipal des 19 décembre 2013 et 11 février 2014.

Le Bureau désire préciser la procédure de décision et d'information si de telles annulations devaient se reproduire et de façon à régler clairement ce genre de cas.

Pour rappel le règlement du Conseil municipal stipule dans son article 18, ceci tout comme la loi sur l'administration des communes (LAC) dans son article 15, que :

- « le Conseil municipal est convoqué par son Président d'entente avec le Conseil administratif »

Tant dans la loi que dans le règlement, rien n'est précisé concernant l'annulation d'une séance prévue dans le planning semestriel. Cette situation s'assimile donc par analogie à une communication qui doit se faire d'entente entre le Président du Conseil municipal, après consultation des membres du Bureau, et le Conseil administratif.

Dans les deux cas qui nous occupent les procédures ont été différentes. Pour le premier l'annulation de la séance du 19 décembre 2013 a été annoncée par le Maire à l'issue de la séance du 12 novembre 2013 sans consultation préalable ni du Président, ni du Bureau.

En ce qui concerne l'annulation de la séance du 11 février 2014, la procédure d'information auprès des membres du Conseil municipal, notamment par le biais d'un sondage « Doodle », aurait dû être faite d'un commun accord entre le soussigné et le Conseil administratif, ceci bien qu'il ait été précisé dans la communication précitée que la décision finale appartenait au Bureau du Conseil municipal.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et espérons que cette démarche permettra de clarifier une procédure un peu particulière relative au fonctionnement de notre Conseil municipal et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, mes salutations distinguées.



3.2 Réponse du Conseil administratif du 20 mars 2014 au Président du Conseil municipal :

Monsieur le Président,

Nous nous référons au courrier du Bureau du Conseil municipal du 14 mars 2014 adressé au Conseil administratif, dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

Nous ne vous cachons pas que le Conseil administratif a été surpris par ce courrier assez procédurier par rapport au fonctionnement habituel.

Les séances du Conseil municipal de juin et de décembre sont fixées à titre préventif, mais le Conseil administratif prend note des remarques du Bureau.

Concernant la séance du mois de février, nous estimons que la procédure suivie est exemplaire et ne comprenons pas vos objections.

En conclusion, nous vous informons que nous n'agenderons pas de séance au mois de juin.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

3.3 A 23h. il sera passé au point 13 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1. Jumelage avec Graveson

En 2015, la ville de Thônex va recevoir sa ville jumelée, le 1er, 2 et 3 mai. M. le Maire invite chacun à prendre note de ces dates afin de participer activement aux festivités. Il informe que lors des dernières élections, le Maire sortant, M. Michel Pécoud a été réélu. Sur les 27 sièges qui sont attribués à la commune de Graveson, 22 ont été pris par les forces de Michel Pécoud et 5 de l'opposition. Après le mois de septembre, la commune de Thônex aura l'occasion de recevoir le nouveau Conseil municipal de Graveson afin de pouvoir faire connaissance avec les nouveaux élus.

4.1.2. Séance Info MICA

Chacun aura reçu une invitation à cette séance qui aura lieu le 2 avril. La population est invitée à cette séance débat avec la présentation des projets MICA, routiers et constructions.



#### 4.1.3. Villa Vincent

Un coup de jeune a été donné à la villa Vincent. Deux chambres transformées en bureau ont été louées, l'une à l'association « le 4C », l'autre aux Editions Chênoises. Le loyer de CHF 1'500,- sera divisé entre les trois communes.

#### 4.1.4. Recrutement des correspondants de nuit

Comme il a eu l'occasion de le présenter en commission sociale, M. le Maire rappelle qu'une cinquantaine de dossiers ont été réceptionnés dont 17 ont été retenus, puis 8, après audition. Il vient de recevoir M. Patrick Moynat, chef de la police municipale et Mme Sandrine Fague, responsable de la cohésion sociale afin que ces correspondants soient opérationnels le 1<sup>er</sup> mai. Ce sera l'occasion d'en parler lors de la séance de sécurité qui sera organisée à la salle des fêtes. Il y aura également des séances d'information aussi bien auprès des présidents d'association que des concierges. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune de Thônex et il y aura des articles dans les journaux afin que tout le monde soit informé de ce qui est mis en place dans le cadre du bien-être de la commune de Thônex.

### 4.2. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

#### 4.2.1. Environnement et écoles

La commune possède deux bouts de forêt entre les propriétés du chemin du Curé-Desclouds et une autre au niveau d'Etienne Chennaz dont elle deviendra propriétaire. Un entretien de ces forêts a été examiné avec le responsable forestier, surtout celle du Curé-Desclouds qui fera l'objet d'un abattage sélectif en automne 2014. Le débardage se fera avec des cheveux et sera ouvert aux écoles, le mercredi et le jeudi, pour que les enfants voient comment se fait une sortie de troncs d'arbres avec des animaux. Si tout se passe bien, la même opération aura lieu le samedi pour le grand bonheur de tous les Thônésiens.

#### 4.2.2. Finances

M. Uehlinger annonce un excédent de recettes de plus de CHF 700'000, – dans les comptes 2013, essentiellement dû à une forte augmentation des recettes liées aux personnes physiques.

Par contre, la commune enregistre une baisse au niveau des personnes morales. Tout cela sera expliqué en commission des finances.

#### 4.2.3. Communaux d'Ambilly

Le 2 avril sera désigné le mandataire pour le mandat d'études parallèles II, après un jour et demi de concertation



### 4.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

#### 4.3.1. Assermentation

Le 19 mars au Victoria Hall, M. Détruche a eu le plaisir de procéder à l'assermentation de quatre aspirants du corps de police de la commune. Cette école était la première dont la durée était de 7 mois, conséquences des nouvelles compétences des APM issues de la nouvelle loi. La commune a donc quasiment la moitié de son effectif formé aux nouvelles dispositions. Les 4 aspirants ont brillamment réussi cette école puisqu'ils ont passé avec succès les 49 examens de contrôle et ceci grâce à la sélection de M. Moynat et de Mme Lacombe. Ce soir, l'effectif est complet, entre 10 et 11 APM sachant qu'un collaborateur est sur le départ et qu'une collaboratrice contrôleur de stationnement est inscrite pour la prochaine école. M. Détruche présente les nouveaux APM qu'il prie de se lever : Mme Roxane Jemi, M. José Alonso, M. Graziano Leonti et M. Alexandre Kinodo. Il leur souhaite la bienvenue.

#### 4.3.2. GE-Veille

Une deuxième séance, organisée par le service cantonal avec la participation de la police municipale et des autorités aura lieu le 30 avril 18h30 à la salle des Fêtes. Pour rappel, ces séances ont surtout pour objectif la prévention et M. Détruche encourage chacun à y participer.

#### 4.3.3. Journée des concierges

La journée des concierges aura lieu le 29 mars à 17h00, également à la salle des Fêtes. M. Détruche en rappelle le principe, tous les concierges de la commune et tous les représentants de régie sont invités pour entendre des informations sur le tri des déchets et, cette année, sur les mesures de sécurité et de prévention.

#### 4.3.4. Entretien des bornes d'incendie

M. Détruche signale un dépassement au budget 2014 concernant l'entretien des bornes d'incendie, de CHF 30'000,-. La commune est contrainte de prévoir, selon une obligation légale, deux nouvelles bornes d'incendie pour les secteurs de Plein Sud et de Bédex.

#### 4.3.5. Visite du funérarium

A l'attention des membres de la commission parcs et promenades, Une visite est prévue le 1<sup>er</sup> avril à 18h30, à l'attention des membres de la commission parcs et promenades.



#### 4.3.6. Centre sportif Sous-Moulin

Le résultat d'exploitation du Centre sportif Sous-Moulin de l'année dernière étant un bénéfice supérieur à CHF 100'000.-, la commune va donc recevoir un montant de CHF 69'699,95. Cela représente un coût par habitant en moins de CHF 4,70, soit CHF 97,98 (contre CHF 102,65 porté au budget).

#### 4.3.7. Démolition du pavillon Fossard

Il a été décidé de faire appel à la PC pour faire un exercice nature. L'autorisation étant soumise à un constat d'amiante, l'intervention d'une entreprise spécialisée à un coût de CHF 14'000,- sera néanmoins effectuée auparavant.

#### 4.3.8. Campagne de lutte contre les mégots

Dernière communication, le Conseil administratif entend peut-être se jumeler avec une entreprise privée dans le cadre d'une campagne pour lutter contre les mégots, en particulier sur la route de Genève et le chemin Tronchet. L'objectif est de rendre cet espace plus agréable. La campagne s'annonce difficile mais elle mérite d'être menée.

M. le Président remercie les Conseillers administratifs et salue l'arrivée de Mme Anne-Marie Jaquet.

### 5. Rapport des commissions

M. le Président observe que ce point est relativement conséquent. Il rappelle, comme le précise l'article 75 du conseil municipal, qu'il n'est fait mention que des conclusions, ce qui signifie que les rapports doivent être concis.

#### 5.1. M. Alain Nicolet, Président de la commission des Parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie et cimetière, séance du 14 novembre 2013 :

##### Sponsorize

*En préambule, au point un, il nous a été exprimé que l'objectif de la séance était de faire le retour des soirées organisées pour dynamiser les contacts entre les sociétés situées sur la commune. Environ 600 entreprises payent la taxe professionnelle à Thônex dont approximativement 400 ont de très petites structures. Le concept consiste à ce que les entreprises présentent de très courts exposés et échangent des cartes de visites, le tout agrémenté d'un apéritif. Les résultats enregistrés sont positifs. Entre 65 et 75 entreprises ont déjà participé aux 3 soirées organisées ultérieurement et il existe une file d'attente pour les soirées à venir. Il est même question de créer une base de données pour échanger des informations. Après de nombreux échanges entre commissaires, il a été proposé que le Conseil administratif poursuive dans cette voie et qu'il la complète éventuellement par « autre chose ».*

##### Au Vote :

- La proposition a été acceptée à l'unanimité de la commission.



Place de Graveson

*Ce sujet sera repris au point 8 de l'ordre du jour du CM.*

*Dans les divers, la fermeture de la succursale du Crédit Suisse a été abordée. M. Détruche nous a annoncé que la Mairie a été avisée de cette fermeture, l'argument de la banque étant que l'emplacement ne répondait apparemment plus à l'aménagement du site. Cependant, le Crédit Suisse restera sur les Trois-Chêne, si un autre emplacement adéquat est trouvé.*

*Concernant le funérarium, M. Détruche nous a appris que les travaux seront terminés prochainement et qu'une visite sera agendée lors de la prochaine commission, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> avril.*

*Le dernier point des divers a abordé la problématique du tri des déchets.*

*La séance a été levée à 20h09.*

5.2. M. Constantin, Vice-Président de la commission de la Culture, loisirs et jumelage, séance du 19 novembre 2013 :

Thon'Estival 2013 : compte rendu

*En premier lieu, M. Decrey précise que le Parlement des jeunes a déjà remis à la mairie le budget concernant le festival 2014.*

*M. Ostermann estime que le bilan 2013 est positif et il est partant pour une nouvelle saison. Il est à souligner que la qualité des films a été appréciée. De surcroît, le budget a été respecté. Les comptes 2013 nous ont été communiqués.*

*M. Decrey attend les chiffres définitifs par écrit et se renseignera également concernant le tarif de location pour la transmission de quelques matches de football du mondial.*

*A noter que le bilan du Parlement des jeunes est satisfaisant. De nouveaux festivaliers étaient présents en 2013. Le festival bénéficie d'une sensible progression. Pour la 3ème édition, ledit Parlement souhaite avoir la participation de groupes genevois connus. Il reste à améliorer la communication et à renforcer les partenariats avec les médias, et en parallèle, une recherche de sponsors. Le montant dépensé en 2013 s'élève à CHF 27'000.-, mais certaines dépenses ont été prises en charge par eux-mêmes.*

*M. Decrey rappelle qu'une subvention de CHF 40'000.- est allouée pour Thon'Estival et si c'est nécessaire, un crédit complémentaire sera demandé au Conseil municipal.*

*Une large discussion s'en est suivie au niveau de la qualité et des coûts des prestations, mais également concernant le sponsoring.*

*La majorité des membres de la commission sont favorables à une continuité de ce festival mais, se réserve le droit d'acceptation définitive, après lecture des comptes.*



### Culture de proximité

#### Résultats provisoires des deux premiers spectacles de proximité

Mme Küng présente les comptes provisoires et elle précise que certains frais sont ventilés sur chaque spectacle. Il est à relever que les frais de publicité sont importants et que toutes les factures n'ont pas encore été reçues.

Au vu des résultats des deux spectacles présentant un déficit, M. Decrey a l'intention de chercher des sponsors. Il ajoute qu'un test de publicité sera effectué sur les écrans des TPG.

Une discussion s'en est suivie et il en est ressorti qu'il fallait attendre une année d'exercice avant de porter des conclusions.

#### Présentation de la saison 2014

Mme Küng présente la saison 2014 qui prévoit 11 spectacles entre fin janvier et début décembre. Parfois, l'entrée sera gratuite mais sinon, les prix d'entrée oscilleront entre CHF 20,- et CHF 25,- pour les adultes, et CHF 5,- pour les enfants. Le programme sera distribué uniquement à Thônex, de manière à limiter les frais.

Les commissaires ont largement échangé au niveau de la culture de proximité et particulièrement en ce qui concerne Théatrochamp.

A la suite de quoi, un vote sur la continuité de la culture de proximité a été soumis.

La proposition est acceptée par 8 oui et 1 non.

#### Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2013 est approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

La séance a été levée à 20h45.

### 5.3. Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles et jeunesse, pour les séances suivantes :

#### Séance du 28 novembre 2013

Point 1 : Lors de cette séance nous avons eu le plaisir de recevoir, concernant les potagers urbains, Mme Maud Decrey, enseignante à l'école Adrien Jeandin accompagnée de quelques élèves et de parents, ainsi que Pilou le jardinier. Tous ont exprimé leur contentement et les élèves ont exprimé leur joie de pouvoir planter, arroser et voir pousser les légumes. Ils nous ont présenté des photos. Après la première saison une fête d'automne a été organisée afin de mettre en valeur leur travail et une soupe a été cuisinée avec les courges récoltées.

L'année suivante les classes ont planté et récolté des choux et les ont fait déguster, ce qui leur a permis de réaliser des bénéfiques permettant de faire vivre le jardin. Mme Decrey, ainsi que les élèves présents ont remercié les autorités ainsi que Pilou le jardinier car sans l'aide de ce dernier tout aurait été bien plus difficile.



*Il y aura trois points à revoir soit : l'arrosage du potager pendant les vacances scolaires, éventuellement la pose d'un robinet avec un tuyau, le transport des arrosoirs étant un peu pénible pour les jeunes et également trouver une solution concernant les outils qui sont un peu grands pour les élevés.*

*Vu le résultat positif de cette expérience nous pensons qu'il serait bien de renouveler la chose avec les écoles du Pont-Bloch et Bois-des-Arts.*

*Point 2 : Petite enfance*

*M. Uehlinger, conseiller administratif, explique que la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex a adhéré à la FIPEGS qui réunit plusieurs structures souhaitant ne pas être municipalisées, 7 communes ont décidé de résilier la CCT et la nouvelle n'est pas encore au point. Il y a une ambiance très tendue entre magistrats et syndicats. Les difficultés concernent notamment le 2ème pilier toutes les caisses n'ayant pas le même taux de couverture, alors que les statuts précisent que tous doivent adhérer à la COPRE de manière que le personnel puisse changer d'institution sans devoir changer de caisse de pension. Mme Matthey-Doret épaula Thônex, ainsi que d'autres communes dans ce pénible face à face.*

*M. Uehlinger espère que bientôt une solution donnant satisfaction à toutes et tous sera trouvée et communiquera des informations plus précises dès que possible.*

*Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013 par 4 oui et 3 abstentions*

*Point 4 : Divers*

*La séance a été levée à 19h.25*

*Séance du 18 mars 2014*

*Lors de cette séance, nous avons reçu M. Bruno Fries venu nous présenter le concept Sant'Escalade et Mme Sylvie Croce responsable des bénévoles de Thônex. M. Fries explique qu'il s'agit de faire courir le plus de jeunes afin d'éviter l'embonpoint et de les faire participer toutefois sans obligation aucune, à la Course de l'Escalade. Le montant de l'inscription est de CHF 20.-, la moitié est prise en charge par la Commune, l'autre moitié par l'association des parents d'élèves pour tous ceux participant à la course.*

*Mme Croce dit que Sant'Escalade a commencé pour Thônex à Marcellly, cela a de plus en plus de succès mais malheureusement, il manque de bénévoles pour encadrer les jeunes.*

*Ayant terminé l'audition des personnes précitées plus vite que prévu nous avons passé aux points suivants*

- approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2013 après quelques petites modifications.*
- divers.*



*Ensuite, nous revenons au point 2 durant lequel nous avons reçu la Présidente Mme Hyde, ainsi que 3 membres du Comité de la Maison des quartiers de Thônex. Ils nous ont remis le rapport d'activité 2013, ainsi que le bilan de l'été 2013 dans les quartiers de Thônex. Leur objectif « permettre à chacun et chacune de trouver sa place quelle que soit sa particularité ».*

*Ils ont constaté d'importantes aggravations dans les quartiers des Deux-Communes et de Thônex Eglise où il y a la plus grande précarité, milieux sociaux très divers comme jeunes marginaux, roms de passage, même des adultes occupant les mêmes espaces et cela engendre des consommations abusives d'alcool, drogue, etc. Il y a également des enfants de 3-4 ans livrés à eux-mêmes toute la journée et parfois même le soir.*

*Cette année, ils ont proposé à ces jeunes des sorties lac ou vélo qui ont attiré l'intérêt d'un bon nombre d'entre eux entre 11 et 13 ans.*

*Les commissaires ont pu ensuite poser diverses questions.*

*La séance a été levée à 20h.15*

5.4. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, pour les séances suivantes :

Séance du 3 décembre 2013

Séance du 11 mars 2014

En l'absence du Président de la commission, M. Forte, M. Le Président passe la parole à la Vice-Présidente, Mme Anne-Marie Jaquet.

Mme Jaquet déclare, n'ayant pas été prévenue de l'absence de M. Forte, qu'elle est dans l'incapacité de faire rapport des deux séances agendées à l'ordre du jour.

M. le Président prend bonne note de cette déclaration et, dans ces conditions, propose de décaler les rapports à la prochaine séance.

5.5. M. Frédéric Binder, Président du groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly, séance du 7 janvier 2014 :

*La séance s'est déroulée en présence de représentants du Conseil administratif, du Canton, des promoteurs et des architectes du projet. Elle avait pour but de faire un point d'avancement des travaux. Les intervenants ont axé leurs présentations sur les points suivants :*

- l'aménagement de l'espace public
- le développement de la première pièce urbaine
- la circulation et mobilité
- le déroulement des mandats d'études parallèles pour la deuxième étape du projet MICA

*Les questions des commissaires ont porté plus particulièrement sur les aspects liés à la circulation.*

*La séance a été levée à 20h20.*



M. le Président remercie M. Binder de ce rapport concis. Il a bien intégré la recommandation qui a été faite à plusieurs reprises lors des séances et lui en sait gré.

5.6. M. Alain Dupraz, Président de la commission des Sports, sécurité, police et militaire, séance du 25 février 2014 :

M. le Président passe la parole à Mme Tomasini, Vice-présidente :

*Lors de cette séance nous avons reçu M. Hirt, directeur du CSSM qui est venu nous présenter les dossiers suivants :*

Eclairage sportif terrain A

*Un spécialiste connaissant bien les procédures a été trouvé, l'éclairage LED semble maintenant possible, ils vont pouvoir maintenant déposer la demande d'autorisation de construire. Swisscom et Orange qui gèrent 2 mâts doivent s'occuper des autorisations fédérales. Ils vont pouvoir enfin aller de l'avant.*

Rénovation du stade

*L'offre publique pour les travaux sera lancée début mars. Les communes seront saisies d'un crédit d'étude.*

Fitness en plein air

*12 installations prévues qui seront accessibles à tous 24h/24h, le Conseil Intercommunal doit entériner le 7 mars le projet et déterminera la couleur du sol caoutchouteux.*

*M. Hirt informe que les 5 courts de tennis devraient être prêts à la fin du printemps et le curling opérationnel pour le championnat de France du 14 mars. N'ayant plus de divers il quitte la séance.*

*M. Détruche, Conseiller administratif a donné quelques explications sur les dossiers suivants qui ont été médiatisés : (2 sont cantonaux les autres communaux) :*

- Team GE 2016 :

*Il a été décidé notamment par GE, ACG de soutenir financièrement 11 sportifs ayant participé à des compétitions internationales et ayant la carte Swiss Olympic, jusqu'en 2016.*

- Relève des jeunes :

*Pour doper la motivation à la compétition de certains jeunes, les communes genevoises ont décidé de mettre en forme un encadrement sportif et scolaire.*

- Urban training :

*Ce programme de 18 cours d'entraînement avec coaching a eu du succès. L'objectif ayant été atteint, Thônex le reconduit en 2014. Je cours pour maintenir ma forme : Essayer de motiver les gens qui ne courent pas par la mise à disposition d'une formation avec coach, 12 séances pour le prix de CHF 75. --, objectif courir 5 km chaque jour. Voir si cela peut intéresser Thônex.*



*Ensuite nous avons passé à l'approbation du procès-verbal séance du 10 septembre 2013 par 5 oui et 3 abstentions.*

*Il n'y a pas eu de divers.*

*La séance a été levée à 19h30.*

M. le Président souhaiterait faire une brève remarque en citant exactement le texte du règlement. Lorsqu'il est dit dans le règlement à la page 75 que « le procès-verbal fait l'objet d'un rapport au Conseil municipal par le président de la commission et n'en donner lecture que des conclusions », on peut distinguer deux choses dans le travail du Président, du Vice-président, respectivement de la Présidente ou de la Vice-présidente. En premier lieu, le rapport qu'il ou elle s'est donné la peine d'écrire va figurer en entier au procès-verbal. Par contre, pour gagner du temps au niveau de la séance, on peut se permettre de ne faire que la lecture des conclusions, ce qui ne signifie pas que le reste du rapport sera occulté dans le procès-verbal.

6. Demande d'un crédit de CHF 1'365'000,- en vue du projet de modération du trafic et aménagements cyclables à l'avenue Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-14-01)

M. Decrey n'a pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qui est présenté. Il y a eu plusieurs discussions au niveau de la commission de la circulation concernant ce projet. Ensuite, l'objet a passé en commission des finances où il a été accepté par une majorité. Il laisse à son président le soin de donner les détails.

M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mars 2014 :

*La commission de la Circulation a siégé le 4 mars 2014 en présence de M. Decrey, Maire, et de M. de Oliveira pour le service technique.*

*Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation du projet d'aménagements piétons et cyclables à l'avenue Adrien-Jeandin. Pour ce point sont présents MM. Savary et Holliger du bureau Trafitec et M. Lecoultre du bureau Gillig & Associates.*

*Après plusieurs séances de commission, le projet final du réaménagement de l'avenue Jeandin ainsi que le budget y relatif sont exposés. Le projet prévoit les interventions suivantes :*

- 1) *Au niveau de la circulation et des mesures de modération du trafic :*
  - *création de trois seuils de ralentissement*
  - *création de bandes ou de pistes cyclables*
  - *création d'un cheminement piéton*
- 2) *Au niveau de la valorisation paysagère*
  - *abattage et remplacement d'arbres*
  - *nouvelles plantations d'arbres.*



3) *Au niveau de l'assainissement du bruit*

- *pose d'un revêtement phono-absorbant sur l'ensemble de la chaussée à l'exception des seuils de ralentissement*

*Le coût du projet y compris les autres frais et les honoraires est estimé à CHF 1'365'000.-*

*Au vote, le projet est accepté par 9 oui et une abstention en vue d'une présentation à la Commission des Finances.*

*Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013 est approuvé à l'unanimité soit 10 voix.*

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 13 mars 2014 :

*Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013 : par 8 oui, 3 abstentions*

*Point 2. La commission a traité la demande de crédit de 1'350'000.- il y a une petite différence de montant par rapport à ce qui nous est présenté ce soir de 4'000.- en vue des aménagements piétons et cyclables sur l'avenue Adrien-Jeandin. M. Decrey a informé les commissaires que la commission de circulation a accepté le projet à l'unanimité, moins une abstention.*

*M Oliveira présente brièvement ce qui est envisagé. Après une discussion nourrie relative au coût paraissant élevé, M. Decrey informe les commissaires que CHF 200'000 concernent des plantations et CHF 150'000.- le revêtement phono absorbant.*

*En insistant qu'il s'agit d'investissement pour une longue période, le président met le montant de CHF 1'350'000 au vote. La proposition est acceptée par 10 oui et 2 abstentions.*

La discussion est ouverte :

M. Singh fait la déclaration suivante à titre personnel :

Je m'exprime à titre personnel. Je n'ai pas voté ce projet, ni dans la commission circulation ni dans celle des finances, et je ne voterai pas non plus ce crédit ce soir, toujours pour les mêmes raisons :

Premièrement, dans le sens de la montée vers la rue de Genève, la topographie des lieux est dissuasive pour les cyclistes. Or, même si certains sportifs s'acharneront pour emprunter le tracé par l'avenue Jeandin, une majorité favorisera le passage moins accidenté par l'avenue de Thônex. Ce problème topographique est d'ailleurs cité dans l'exposé des motifs, alors que le projet qui nous est présenté ne le règle en rien.



Ensuite, les élèves souhaitant se rendre en vélo à l'école Jeandin en en montant depuis le bas de l'avenue le feront en toute logique par le parvis d'Edouard-Olivet pour arriver en toute sécurité par l'arrière de l'école, un parcours à la fois plus court et moins accidenté qui évite de devoir longer la longue barre de l'immeuble 9-23 Jeandin, puis de devoir la contourner et redescendre.

Troisièmement, d'éventuels projets immobiliers pourraient voir le jour entre la route Blanche et l'avenue Jeandin. Or, tant que les détails de ces projets et des aménagements routiers qui leur sont liés ne sont pas connus, le projet de piste cyclable paraît prématuré.

Quatrièmement, vers le bas de l'avenue et le virage, la chaussée n'est pas assez large pour que l'on puisse y aménager une piste cyclable, ce qui implique que l'on doive se contenter d'une bande cyclable dans les deux sens, et ceci aux endroits mêmes où la mise en sécurité des cyclistes, pourtant l'argument premier avancé en faveur de ce projet, serait potentiellement la plus nécessaire. Et là, on touche au cœur même du paradoxe des pistes cyclables : sur les artères à forte circulation où les cyclistes auraient le plus besoin de protection, il n'est le plus souvent pas possible d'en aménager. Le cas inverse est également vrai, car il est bien facile - quoi que toujours coûteux - de créer des pistes cyclables là où elles sont relativement moins nécessaires.

Certes, nous avons voté en 2008 un Plan Directeur de Mobilité douce qui a ensuite été ratifié par le Conseil d'Etat, lequel Plan prévoyait l'aménagement cyclable de l'avenue Jeandin sans toutefois en préciser les détails. Or, au sens strict du respect du Plan directeur, une simple bande cyclable dans les deux sens y répond entièrement. Puisqu'elles sont prétendument utiles sinon on n'en ferait pas, contentons-nous, dans un premier temps, pour une fraction du coût d'une piste cyclable, surtout dans le cas présent au vu des incertitudes qui planent sur ce projet.

Alors, oui aux mesures de modération de la vitesse et oui à la pose d'un revêtement phono absorbant, à plus forte raison s'il y a une subvention à la clé. S'agissant par contre de la végétation, notre commune dispose d'un Service des espaces verts qui a toutes les compétences pour prendre continuellement et en tout temps les mesures d'entretien ou de remplacement d'arbres ou de haies en mauvais état, sans avoir à passer par des projets de délibération du Conseil municipal. Puis, s'il le faut vraiment, marquons une bande cyclable dans les deux sens pour arriver à un coût global qui ne sera qu'une fraction du coût énoncé, car là, c'est mon cinquième argument, le projet tel qui nous est présenté est trop coûteux.

Je réponds à ceux d'entre vous qui verraient, dans mon refus, un certain acharnement. Sachez que ma position est fondée uniquement sur ma profonde conviction que le projet est trop coûteux, inadapté et ne répondant pas aux vrais problèmes de l'avenue Jeandin. Mes fonctions au sein de la résidence Apollo ne pèsent pour rien dans mon opinion : en effet, je n'ai pas sondé les habitants sur ce sujet et, alors que certains y seraient peut-être même favorables, je soupçonne la majorité d'y être plutôt indifférente. Par contre, je prétends bien connaître le terrain en tant que cycliste occasionnel habitant cette avenue depuis bientôt 35 ans pendant lesquels j'ai pu observer l'évolution du trafic qui atteint aujourd'hui plus de 11'000 véhicules par jour avec d'interminables bouchons aux heures de pointe, bouchons que pourront éviter allègrement les motos et les scooters qui emprunteront chaque soir la piste cyclable idéalement située pour leur commodité.



Certes, nous pouvons continuer de saupoudrer les rues de Thônex de projets de ce genre à raison d'un ou de quelques millions à la fois : cela fera longtemps le bonheur des bureaux d'études spécialisés. Mais ne perdons pas une vue d'ensemble, une vision stratégique, et n'oublions pas que les vrais problèmes de mobilité sont précisément ceux qui sont liés au fort débit et à la faible fluidité du trafic nord-sud entre la route de Jussy et l'avenue de Thônex, en passant par le cœur de notre commune. Or, combien de fois n'avons-nous pas entendu que ces questions sont de la compétence cantonale et que, je cite « la DGM (aujourd'hui DGT) n'en veut pas » ou mieux encore que « Chêne-Bourg ne veut pas ». Sans contester la compétence cantonale et certaines lenteurs, lourdeurs ou décisions paraissant parfois arbitraires qui en découlent, nous devons nous mobiliser de manière unie et cohérente en faveur d'aménagements qui règlent enfin ces problèmes. Une telle mobilisation forte qui nous concerne tous et que j'appelle de tous mes vœux est possible, car Thônex en est capable et l'a démontré sur d'autres dossiers.

Ce soir, certains voteront ce crédit après avoir fait une lecture sérieuse du dossier et peut-être même un constat sur place, en étant profondément convaincus que le projet présente répond à un réel besoin. Sans être d'accord avec eux, je respecte leur choix. Quant à ceux qui seraient tentés de le voter par facilité, par correction politique ou simplement par peur d'être perçus comme étant contre la sécurité des cyclistes, je les invite à y réfléchir à deux fois. Je suis moi-même pour la sécurité des cyclistes, d'ailleurs qui ne l'est pas ? Mais ce soir, épargnons-nous les habituelles platitudes, osons nous affranchir du corset du politiquement correct, osons être critiques et circonspects lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent des contribuables et osons être guidés par les principes d'utilité objective, de proportionnalité et de bon sens.

Je ne doute pas un instant de la sincérité et la bonne volonté de nos autorités pour tenter de régler, par une politique des petits pas, nos problèmes globaux et chroniques de circulation, mais ce projet particulier n'y répond pas. Enfin, je salue le grand travail accompli par notre service technique qui a pleinement répondu aux souhaits de la très large majorité des commissaires de la Commission circulation et qui a certainement passé beaucoup de temps avec le mandataire. Mais ce projet reste trop coûteux et en inadéquation avec les besoins réels des cyclistes. Je vous invite à ne pas voter ce crédit.

M. Andrew Arpidone fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

L'Entente acceptera cette demande de crédit qui fait suite à un retour positif des commissions circulation et finances.

Il serait faux de dire que ce projet ait enthousiasmé les différents commissaires de nos groupes respectifs ayant dû se prononcer sur cette demande mais « le mieux étant l'ennemi du bien », nous nous sommes résolus à mettre de côté nos doléances de départ.

Nous regrettons tout de même le refus des services cantonaux compétents d'accéder à notre demande d'une mise en zone 30 de cette rue qui doit faire face chaque jour à une circulation démesurée pour une artère de ce gabarit.



Nous saluons tout de même les mesures de sécurisation des cyclistes, d'autant plus importantes que l'école Adrien-Jeandin donne sur cette voie. Nous espérons également que la pose du revêtement phono-absorbant donnera sa pleine mesure et apportera un peu de quiétude aux habitants bordiers.

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et Socialistes :

Le réaménagement de l'avenue Adrien-Jeandin est un projet de longue date et nos groupes se réjouissent bien évidemment de son aboutissement et de sa future réalisation.

La demande de crédit est certes importante mais le projet permettra à la fois de modérer le trafic et de proposer de nouveaux aménagements piétons et surtout cyclables. Notre commune encourage ainsi la mobilité douce, renforce la sécurité des cyclistes, applique son schéma directeur cyclable et respecte l'Initiative cantonale sur la mobilité douce votée par le peuple genevois. Le projet permettra également de diminuer les nuisances sonores en conformité avec les obligations fédérales et de valoriser la structure paysagère de l'avenue. Des arbres devront être abattus mais le bilan sera au final positif avec davantage de plantations et une meilleure qualité.

Quelques esprits chagrins relèveront peut-être que le nombre de véhicules restera le même, ce qui est malheureusement fort probable. Mais que faudrait-il donc faire alors ? A l'inaction, nos groupes préfèrent des projets d'aménagement de qualité qui peuvent induire des changements dans les habitudes de nos concitoyens.

Avec nos remerciements au service technique et à Monsieur Decrey qui a porté le projet, nos groupes voteront favorablement la demande de crédit.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Des témoignages des rares missionnaires qui ont osé s'aventurer en cette contrée hostile, il appert que : « l'homo cyclus vulgaris » est très rare sur les rives de l'avenue Adrien-Jeandin. Alors pourquoi dépenser plus d'un million pour créer une réserve aux risques de favoriser sa reproduction, surtout lorsque l'on connaît l'agressivité dont peut faire preuve cette « espèce » ?

Le groupe UDC votera toutefois favorablement ce crédit pour trois raisons.

En premier chef, il y a l'aspect sécuritaire. Tout en chacun sait que la voiture est le prédateur naturel du vélo mais que le vélo est le prédateur naturel du piéton. Il est donc de notre devoir de tout faire afin que dans chaque cas, le plus vulnérable soit protégé.

Les détracteurs de cet aménagement ont tort de se focaliser sur les deux-roues. Les piétons ne sont pas oubliés, un cheminement leur est réservé et sur les passages piétons, la sécurité, la visibilité seront nettement améliorées. En corolaire, des mesures de modération de trafic sont prévues.

La pose d'un revêtement phono absorbant ainsi que le renouvellement arboricole sont aussi des avantages non négligeables. Une bonne qualité de vie c'est également un gage de sécurité.



En deuxième, il y a l'aspect légal et le respect du citoyen. En 2011, les Genevois ont accepté avec une majorité de 50,3 pourcent l'Initiative 144 dite : « Pour la mobilité douce », pourcentage vous le remarquerez, oh combien symbolique ! A l'UDC Thônex, même si nous sommes désavoués, nous respectons la « vox populi ».

Dans la presse nous avons pu lire que les partisans de l'Initiative 144 s'impatientent et se plaignent de la lenteur et du manque d'entrain des collectivités. Avec cette réalisation, Thônex a la possibilité de prouver sa bonne volonté.

La dernière raison est plus, dirons-nous épidermique. En effet, au début du dossier, alors que nous sollicitons une grande institution que nous ne nommerons pas mais qui change plus rapidement de nom qu'elle ne résout de problèmes, cette dernière du haut de son Olympe nous a bien fait comprendre que la circulation, c'était elle et personne d'autre. Voter ce crédit c'est affirmer le contraire et faire preuve de crédibilité auprès de nos habitants.

M. Mayor donne lecture de la prise de position du groupe MCG :

Le groupe MCG soutiendra la demande de financement du montant de CHF 1'365'000,- en rappelant que les pistes cyclables doivent être empruntées par les cyclistes et non pas des véhicules 2 roues motorisés.

D'autre part, il serait judicieux de placer des panneaux signalétiques (Style panneau bleu dessin d'un vélo) sur les abords de l'Avenue Adrien Jeandin, afin d'éviter un futur accident avec les personnes à pieds et les vélos qui empruntent cette avenue.

- M. Decrey : je ne vais pas lancer une polémique ce soir. Premièrement, il aimerait remercier les commissaires d'avoir achevé un travail qui dure depuis un certain nombre d'années. Il aimerait surtout les remercier d'avoir essayé de trouver les meilleures solutions en sachant que ce n'était pas facile du fait que l'Etat mettait « les bâtons dans les roues » puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir le 30 km/h sur la totalité de l'avenue Adrien-Jeandin.

Mais M. Decrey souhaiterait revenir sur les propos de M. Singh pour lui rappeler que ce dossier a été ouvert, grâce à son intervention puisque, en tant que président de l'association Apollo à l'époque, il avait demandé qu'une étude se fasse concernant le chemin Adrien-Jeandin au niveau du bruit, de la circulation, de la sécurité. Il avait ainsi réussi à mobiliser assez de personnes pour que ce dossier soit repris en main.

Aujourd'hui, M. Decrey ne peut que se montrer surpris de certaines remarques. Effectivement, le coût est élevé mais il lui paraît un peu facile de dire que le Service des espaces verts peut s'occuper de replanter ça et là, mais il a déjà assez de tâches au niveau de la commune, et au surplus, il manque d'effectifs. En outre, il est vrai qu'on peut toujours faire quelque chose de bon marché mais parfois, il vaut mieux ne rien faire. Les débats au sein de la commission ont montré qu'une majorité était en faveur de bien faire les choses, ce dont il la remercie.



M. Dupraz souhaiterait dire quelques mots par rapport au choix qui est posé aux cyclistes et que M. Singh a soulevé.

Quand on vient du sud, qu'on passe par-dessus la route Blanche et qu'on se trouve au giratoire, on peut, soit prendre à droite l'avenue Adrien-Jeandin mais il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de camion derrière, soit aller tout droit sur l'avenue de Thônex qui, pour l'instant, est encore très étroite. Saluons qu'au moins l'un des deux axes va enfin pouvoir libérer un peu les cyclistes de cette problématique.

Evidemment, le haut de l'avenue de Thônex, entre le giratoire et la rue de Genève sera réaménagée dans quelques années, après la construction de Clair-Val, mais ce sera dans trois ou quatre ans. En attendant, l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin est quand même salutaire.

M. Dupraz relève en passant que la commission a opté pour une vraie piste cyclable dans le sens de la montée, ce qui est tout à fait judicieux, parce qu'en principe, un cycliste roule plus lentement. En revanche, une simple bande cyclable dans l'autre sens peut être utilisée par les deux roues motorisées. La piste cyclable leur est interdite mais pas la bande cyclable.

Enfin, M. Dupraz s'est posé la question de savoir si, sur l'avenue Adrien-Jeandin, il n'était pas possible de demander une interdiction de passage des camions. C'est peut-être l'élément le plus dangereux et la question reste posée.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 1<sup>er</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'avenue Adrien-Jeandin est une artère communale reliant l'avenue de Thônex à la rue de Genève et qu'elle a une fonction d'assurer les échanges entre les différents quartiers sans devoir subir une charge de trafic de transit sensé emprunter le réseau primaire,
- Attendu qu'en 1992 cette avenue a fait l'objet d'un réaménagement et que la largeur de la chaussée avait été réduite dans une perspective de modération de vitesse, cependant les observations et doléances actuelles des riverains font état d'une vitesse excessive sur cette artère fréquentée par 10.400 véhicules en moyenne par jour,



- Attendu qu'il convient de revoir le gabarit de la route, d'y inclure des aménagements cyclables sur la totalité de l'avenue et installer trois seuils de ralentissement aux endroits les plus sensibles du tracé dans le but de réduire la vitesse et de sécuriser l'accès à l'école et les traversées piétonnes. Il est à noter que ce projet propose également la pose de cinq coussins berlinois en option qui pourraient être réalisés ultérieurement. Ce projet comprend également la pose d'un revêtement phono absorbant ainsi qu'une revalorisation paysagère,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile du 4 mars 2014,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 13 mars 2014,
- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'365'000,- en vue du projet de modération du trafic et aménagements cyclables de l'avenue Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 1'365'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2034.

Au vote :

- *La délibération est acceptée à la majorité par 21 voix « pour » et 1 abstention.*

7. Ecole MICA

Demande d'un crédit de CHF 384'000,- en vue de l'organisation d'un concours pour la réalisation d'une école dans le périmètre des Communaux d'Ambilly. Discussion. Vote. (DA-14-02)

M. Détruche ne souhaite pas s'exprimer



M. Uehlinger indique que le crédit demandé concerne la première étape de construction d'une école, la phase du concours. Tout a été expliqué tant en commission des écoles qu'en commission des travaux et en commission des finances. Cette étape mènera à la construction d'une école pour fin 2018, timing parfait par rapport à la version positive de l'urbanisation des communaux d'Ambilly ; au pire s'il fallait passer à une version plus lente, il y a toujours la possibilité de retarder les travaux.

M. Singh, Président de la commission des Travaux et bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 mars 2014 (séance commune avec la commission des écoles et jeunesse) :

Les commissions Ecoles et Jeunesse, Travaux et bâtiments ont siégé ensemble, en présence de MM. Claude Détruche et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs respectivement en charge des dicastères des Travaux et des Ecoles, ainsi que de M. François Fortuna, secrétaire général adjoint technique et de M. Claude-Alain Poncioni, responsable des bâtiments dans le cadre du service technique. Participaient également les représentants de deux mandataires externes, M. Pinto, architecte du bureau « a-concept » et M. Serafin, architecte du bureau « archiplus ». Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la Commission Eccles et Jeunesse et moi-même coprésidions la séance.

Dans son introduction, M. Uehlinger a rappelé que l'arrivée prévue des premiers habitants aux Communaux d'Ambilly nécessitera la mise à disposition de l'équivalent d'un demi-groupe scolaire, soit huit classes pour la rentrée scolaire de 2018, mais que le besoin pourrait ensuite augmenter rapidement pour atteindre un groupe scolaire entier, soit seize classes.

M. Pinto a exposé les possibilités de rénovation et d'extension de l'actuelle école de Pont-Bochet, représentant un demi-groupe scolaire. Le bâtiment est fondamentalement sain et une démolition ne se justifie pas. Différents projets d'extension et d'affectation ont été esquissés, mais la parcelle s'avère trop exiguë pour que l'on puisse y aménager un groupe scolaire complet. Il est donc conclu que la construction d'un nouveau groupe scolaire complet sera nécessaire sur le site des Communaux d'Ambilly et que ce projet doit être lancé dès à présent, tout en examinant en parallèle l'affectation de l'école Pont-Bochet et les travaux à y réaliser. Pendant ces travaux, les enfants fréquentant l'école Pont-Bochet pourraient être accueillis temporairement dans la nouvelle école des Communaux.

Pour la nouvelle école, M. Séraphin a proposé de procéder au moyen d'un concours d'architectes selon une procédure dite « sélective » en deux tours, dont il a expliqué le déroulement dans le temps, les modalités financières et le rôle des différents intervenants, membres du jury et experts, le tout étant clairement défini dans la norme SIA 142. La procédure dure huit mois environ et il faut prévoir un budget de CHF 380'000.

Après avoir remercié et congédié les mandataires, une discussion s'est engagée, à l'issue de laquelle un vote a été proposé sur la validation du concept présenté, à savoir de lancer un concours d'architectes selon la procédure sélective définie dans la norme SIA 142, pour un nouveau groupe scolaire complet.



Les membres des Commissions Ecoles et Jeunesse et Travaux et bâtiments ont voté tour à tour, la proposition étant acceptée à l'unanimité dans les deux cas.

Une discussion s'est ensuite engagée sur l'utilité de traiter ce sujet lors de la Commission des finances prévue la semaine suivante. Par une majorité de 10 « oui » et 4 « non », les commissaires présents ont refusé le renvoi direct en séance du Conseil municipal de 25 mars, souhaitant que le sujet passe d'abord en Commission des finances. M. Uehlinger en a pris acte et a confirmé que le sujet serait donc traité en Commission des finances.

L'ordre du jour ne prévoyant pas l'approbation des procès-verbaux des séances précédentes et la parole n'étant plus demandée, la séance a été levée à 20h05.

Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des écoles et jeunesse estime que M. Singh a bien défini les choses, puisque c'était une commission réunie à la commission Travaux et bâtiments. Elle a donc préparé un rapport dans le même sens dont elle ne donnera pas lecture

M. Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 13 mars 2014 :

Sous point 3) à l'ordre du jour (point 7 CM du 25.03.2014), Monsieur Pascal Uehlinger introduit le sujet, soit une demande de crédit de CHF 384,000 en vue de l'organisation d'un concours pour la réalisation d'une école dans le périmètre des Communaux d'Ambilly. La discussion s'engage sur les honoraires des architectes qui varient passablement, mais M. Uehlinger rassure les commissaires en disant que les vainqueurs du concours seront probablement rémunérés au tarif horaire de CHF 130.-/heure.

Un commissaire a proposé de rémunérer le conseiller municipal qui participera au jury à raison de 50,-/h, à prélever sur les « Divers et imprévus ». Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Ensuite, le montant du concours de CHF 384,000 est proposé au vote :

- Le montant est accepté à l'unanimité.

Sous point 4) Divers est rappelé le règlement provisoire du Funérarium qu'il faudra revoir lors d'une prochaine séance.

Lors du futur changement de modèle comptable, des modifications importantes interviendront concernant notamment le rendement des immeubles locatifs. A discuter en ce qui concerne les Communaux d'Ambilly.

Un commissaire fait allusion à la gestion directe des immeubles versus la Fondation pour le logement dans ce cadre.

Le dernier sujet abordé concerne la rémunération des Conseillers municipaux qui serait à revoir, à l'instar de celle des Conseillers administratifs.

La séance est levée à 19h40.



La discussion est ouverte :

Mme Dietrich souhaiterait simplement dire que les groupes VI-VE et les Socialistes votent favorablement le crédit de CHF 380'000.-.

Mme Anne-Marie Jaquet fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

Les Communaux d'Ambilly !!

Voilà 9 ans, ce même Conseil municipal a voté la première résolution. Depuis, nos Conseillers administratifs en charge de ce lourd dossier ce sont démenés sans compter afin d'obtenir le meilleur pour notre commune.

Nous voici arrivés à la réalisation de ce vaste projet.

L'école est le centre animé d'un quartier, la construire à temps est primordial. La procédure depuis le premier concours jusqu'au vote du crédit de construction est longue, sans compter la durée des travaux.

La récente construction de l'école Marcelly en est l'exemple.

Comme nous le précise le dossier, les premiers habitants arriveront en 2018. Donc si nous voulons que cette école soit opérationnelle à temps et afin d'éviter les bâtiments provisoires, ce qui impliquerait un coût supplémentaire, il y a urgence !!!!!

Au nom de l'Entente, je vous invite à voter ce crédit.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Vous avez sûrement trouvé le tout ménage dans votre boîte-aux-lettre. Vous avez certainement reçu le courrier personnalisé adressé par le canton. Le 2 avril, un grand raout pro-Mica sera organisé dans notre salle des fêtes.

Mis a part une distribution gratuite du livre d'Erich Maria Remarque : « A l'ouest, rien de nouveau » ou encore les préceptes de Confucius sur la patience suivi des théories de Sun Tse sur l'art du camouflage et de la diversion, nous ne voyons pas trop ce que les représentants du canton pourraient bien nous proposer. Et dire que l'on reprochait à notre ville de freiner des quatre fers.

Le groupe UDC est toujours convaincu que ce qui pourrait arriver de mieux aux communaux d'Ambilly est de rester en l'état mais cette assemblée en a décidé autrement, alors allons de l'avant.

L'augmentation drastique et programmée de notre population nous oblige à prévoir de nouvelles écoles mais aussi de nouvelles crèches, une autre caserne de pompiers, une nouvelle maison de quartier, l'engagement de nombreux collaborateurs dont à n'en pas douter le quadruplement des effectifs de notre police municipale etc., etc.



Votez ce crédit prouve notre bonne volonté, notre responsabilité et notre conscience des enjeux. Autour de cette table nous siégeons pour représenter nos électeurs, le groupe UDC se battra pour que le futur groupe scolaire dispose d'au minimum de deux salles gym polyvalentes aux dimensions suffisantes pour pratiquer l'ensemble des sports de salle.

Le groupe UDC votera favorablement ce crédit.

M. Ahmad donne lecture de la prise de pour le Groupe MCG :

Le groupe M.C.G. soutiendra la demande de crédit de CHF 384.000,- concernant le dossier MICA (Mon-Idee Communaux d'Ambilly).

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Zaugg, 2<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le projet MICA nécessitera la réalisation d'une école avec un nombre de salles de classe fixé à 16,
- Attendu que les habitants de ce nouveau quartier sont attendus dès janvier 2018, il convient donc de mettre en place un concours d'architecture pour la réalisation de ce groupe scolaire,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 6 mars 2014,
- Vu le préavis favorable de la commission des Ecoles et jeunesse du 6 mars 2014,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 13 mars 2014,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 384'000,- en vue de l'organisation d'un concours pour la réalisation d'une école sur le périmètre des Communaux d'Ambilly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. D'amortir ce crédit de CHF 384'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
5. Les indemnités qui seront versées aux Conseillers municipaux qui feront partie du jury du concours, qui sont estimées à CHF 50,-/h. seront imputées sur la rubrique « divers et imprévus » dotée de CHF 5'000,-, selon l'article 30, lettre v) de la loi sur l'administration des communes.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour » soit à l'unanimité.*

8. Demande d'un crédit de CHF 2'590'000,-, en vue de la réhabilitation de la place de Graveson. Discussion. Vote. (DA-14-03)

M. le Président note que M. Calame a annoncé qu'il se retirait sur ce point.

M. Détruche explique que ce projet revêt une importance visuelle, conviviale et sécuritaire pour le centre de la commune, tout le monde est d'accord. Au plan technique, le projet devait répondre à toute une série d'exigences dont M. Détruche dresse la liste :

- 1) L'étanchéité de la plate-forme étant à refaire, le montant sera réparti entre les différents propriétaires ;
- 2) La vérification des coefficients statiques ;
- 3) Le maintien d'une place de marché et pour des manifestations diverses ;
- 4) Les liaisons avec les immeubles existants ;
- 5) Un certain respect vis-à-vis du repos et du bien-être des habitants en privilégiant l'aspect sécuritaire en milieu urbain, en veillant à la disposition des aménagements emplacements et la possibilité d'une surveillance par caméra ;
- 6) La volonté d'avoir une zone de rencontres ;
- 7) La diminution des effets de courants d'air, peu pratique pour les utilisateurs de la place.

M. Détruche laissera au Président le soin de faire le résumé de tout ce qui a été retenu en commission. Le projet représente un certain et d'aucuns se poseront la question de savoir pour quelle raison il n'a pas été présenté en commission des Finances. Ce n'était pas pour une question d'agenda, mais les dernières précisions concernant le devis complet de cette réhabilitation viennent d'être réceptionnées.



M. Détruche propose bien entendu aux membres du Conseil municipal d'accepter dans l'état actuel ce projet qui revêt une grande importance au plan sécuritaire et convivial pour de nombreux communiens.

M. Alain Nicolet, Président de la commission des Parcs et promenades, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 novembre 2013 :

*Le concours, qui date de 2009, a été étudié lors de la précédente législature, puis, à trois reprises par notre commission. Il convient de relever que les nombreuses remarques des commissaires ont été prises en compte. Lors de la commission du 14 novembre 2013, M. Détruche nous a informés que les choses s'accélèrent.*

*M. Fortuna a expliqué aux commissaires qu'un petit groupe de mandataires a été réuni en vue d'obtenir les autorisations pour pouvoir intervenir de manière concrète sur le projet de la place de Graveson. Avant de déposer les plans, il a été souhaité d'informer la commission de la complexité du projet, notamment des réseaux à gérer : parking au sous-sol, les reprises d'eau très éparées et de nombreux éléments techniques pour lesquels il faut trouver des solutions qui nécessitent des études.*

*La commission a voté, à l'unanimité, l'aval au Conseil administratif d'aller de l'avant concernant la place de Graveson pour proposer dans les meilleurs délais un crédit au Conseil municipal*

La discussion est ouverte :

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et des Socialistes :

La réhabilitation de la Place de Graveson est un projet remontant à la précédente législature déjà et nous savons qu'il a rencontré des problématiques d'ordre technique qui ont nécessité toute une série d'études et de mesures pour s'assurer de la viabilité et la sécurité des structures existantes et futures.

Ce soir, un crédit de construction nous est soumis et sur le principe nos groupes souhaitent bien entendu voir ce projet se réaliser au plus tôt. Nos groupes relèvent néanmoins les éléments suivants :

La dernière présentation du projet remonte à la Commission Parcs & Promenades du 14 novembre 2013. Depuis lors, un projet définitif n'a pas été présenté, ni dans la commission compétente ni en Commission des Finances.

Par analogie et par cohérence avec le crédit que nous avons voté il y a quelques minutes concernant l'avenue Adrien-Jeandin, le projet aurait dû passer en commission des Finances et ce d'autant plus que le montant à voter est très conséquent.

Par ailleurs, à un niveau plus technique, il est indiqué dans l'exposé des motifs que des désaccords existent entre les spécialistes consultés sur la problématique de l'étanchéité (page 7).



Toujours dans l'exposé des motifs, il est mentionné que des points doivent être affinés tels que l'étanchéité à nouveau (pages 6 et 7) et que des choix doivent être confirmés tels que la mise en valeur de l'aqueduc (page 7) ou encore le choix des matériaux (page 6).

Enfin, et sauf erreur de lecture ou de compréhension de notre part, les divers et imprévus sont estimés à 5 %. Vu le montant mais aussi la nature du projet ainsi que les potentielles mauvaises surprises à découvrir lorsque le chantier sera ouvert, ce pourcentage semble faible.

En résumé, nous avons un projet présentant des incertitudes qui n'est pas passé pour validation dans les commissions compétentes et dont le coût final pourrait être bien plus important. Pour toutes ces raisons, nos groupes demandent le renvoi en commission du projet.

M. Castelli se permet de poursuivre le débat en séance. La commission Circulation s'est réunie le 4 mars et la commission des travaux le 6 mars, avec à chaque fois deux objets qui ont été soumis pour approbation à ces commissions et ces deux objets ont quand même pu passer en commission des finances le 13 mars pour validation. Il comprend qu'il y a un problème d'agenda, mais si c'est un projet qui est ressorti d'une commission au mois de novembre, il est un peu surpris que l'on n'ait pas pu planifier suffisamment en avance le projet en commission des finances ou à une autre date.

- M. Uehlinger souligne que ce n'est pas un objet de plus à la commission des finances du 13 mars qui aurait posé un souci. Mais, entre le délai de convocation et les derniers documents arrivés concernant ce dossier, il n'a pas été possible de l'agender en commission des finances. Le Conseil administratif aurait pu expliquer que les projets soumis ce jour, s'ils devaient être votés dans leur totalité, étaient tout à fait absorbables dans les finances communales. En effet, au plan d'amortissement 2014, 2015, 2016, le vote de la totalité des objets soumis ce jour ferait que les amortissements 2014 seraient autour des CHF 5'229'000,- les amortissements 2015 de CHF 5'459'000,- et les amortissements 2016 de CHF 5'444'000,-. Il convient également de rappeler que les amortissements se font sur une période de 20 ans et que la commune n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt en fonction de ses liquidités avant fin 2016, ceci dû probablement aux travaux conséquents liés aux Communaux d'Ambilly, s'ils devaient se réaliser dans cette période. En résumé, la commune est capable d'absorber les 4 millions qui seraient éventuellement votés.



M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs,  
Permettez-moi d'abord de revenir sur le fond de cette aventure.

Tout d'abord il est bon de rappeler en quelques mots l'histoire qui se cache derrière ce crédit de CHF 2'590'000 que nous votons ce soir.

C'est en fait en 1994-95 qu'un concours d'idées franco-suisse intitulé Espace-rue est lancé (financé par le fond Interreg). Ce concours transnational porte sur la réconciliation des usages riverains et du trafic de transit le long de l'axe historique reliant Annemasse à Genève pour les 5 communes suivantes : Ambilly, Gaillard, Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Le concours débouche alors sur une charte qui couvre trois aspects d'aménagement : la linéarité de cet axe, l'interdépendance entre la rue et les espaces « arrière » et finalement le paysage.

Dans les années 2000, c'est le cabinet ADR qui, pour Thônex, réalise un premier projet pour ce qui devait être le nouveau pôle central de la commune avec un seul arrêt de tram et une place communale, réunion des places de Graveson et du Chêne Vert.

Rendons ici hommage à nos prédécesseurs qui déjà souhaitaient le renforcement de l'axe central de la commune : faire de la rue de Genève avec le projet Espace Rue le point d'encrage de notre commune.

Malheureusement, pour des raisons techniques, dont notamment (re)construire une place centrale sur un parking souterrain, pour des raisons juridiques, avec un projet chevauchant la place du Chêne Vert sur domaine privé et la place de Graveson sur domaine public ainsi que pour quelques bisbilles politiques (classiques me direz-vous), ce n'est qu'en 2009 que l'exécutif de Thônex peut relancer un projet de réhabilitation de la place de Graveson.

Pour comprendre l'impact qu'a eu le projet Espace Rue dans la région, il est bon de rappeler qu'entre 2001 et 2005, pas moins de 6 projets de réaménagement ont été lancés dans les communes voisines (la place des Trois-Martyrs, la place du Marché de Gaillard, la rue du Gothard, la place du Colonel-Audéoud et la place Louis-Favre). Par contre, à Thônex, nous n'avancions pas.

Réjouissons-nous donc d'arriver enfin en 2014 à l'aboutissement de notre projet. La dimension centrale qui avait été recherchée par nos prédécesseurs dans les années 2000 a malheureusement perdu en envergure. Mais les aménagements proposés offriront à la place centrale de Thônex un peu de fraîcheur et contribueront à améliorer la qualité de vie au centre de la commune. Le PLR se réjouit de soutenir cette réhabilitation.

Toutefois, quant à la forme, il n'a pas échappé à la majorité d'entre nous que ce crédit n'est pas passé par la case commission des Finances. C'est d'un point de vue formel, dommage (et ceux qui m'ont côtoyé en commission se souviennent de mon attachement à ce point). Cependant, après discussion avec nos magistrats, le groupe PLR a pris note que l'ensemble des informations financières est à disposition des commissaires ce soir et qu'il eut été de toute façon impossible d'ajouter à la dernière commission des Finances une discussion supplémentaire sur ce crédit.



C'est pourquoi et instaurant ainsi une exception à ce que nous-mêmes avons souhaité par le passé, nous vous proposons de voter directement ce crédit pour clore ce soir le projet Espace Rue, lancé il y a de cela 20 ans. Pour un projet sur l'ouvrage depuis 2009, le groupe PLR ose imaginer que 5 années devraient avoir suffi pour répondre à toutes les questions des commissaires.

M. Arpidone pose une question à M. Castelli qui proposait un renvoi en commission sans préciser à laquelle il faisait référence.

M. Castelli répond que c'est le sens de sa prochaine intervention. Il a effectivement mentionné la commission des finances estimant que le projet pouvait passer par cette étape. Ce soir, il remercie le Conseil administratif de donner quelques précisions à ce sujet qui sont tout à fait rassurantes. Il n'en doutait pas tellement. Dans sa première intervention, il a également mentionné le fait que le projet aurait pu repasser en commission environnement, parcs et promenades dans la mesure où, à la lecture de l'exposé des motifs, il reste quelques questions en suspens. Donc, le renvoi peut tout à fait être proposé dans cette commission.

M. Arpidone souligne, à la lumière de ce qui vient d'être dit, que son groupe avait également prévu de demander le renvoi en commission des finances pour traiter toute une série de points. Ces derniers ont été partiellement éclairés ce soir en ce qui concerne la participation financière des copropriétaires de la place. Il reste à espérer que la garantie donnée par le Conseil administratif sera suivie de fait. Il a également donné réponse par rapport aux investissements et aux montants des amortissements qui pouvaient être absorbés par les crédits votés ce soir, sans pour autant mettre les finances dans une mauvaise posture. Donc le PDC votera cette demande de crédit tout en regrettant aussi le fait que ce ne soit pas passé en commission des finances. Comme l'a dit M. Kilcher, il est à espérer que l'exception ne devienne pas la règle.

- M. Détruche précise que l'étanchéité de la dalle doit être effectivement reprise par l'ensemble des propriétaires. Il y a eu un premier projet avec un financement réparti entre tous. Actuellement, un montant de CHF 80'000,- se trouve sur un compte communal, destiné à la partie étanchéité et il y aura bien une répartition totale entre tous les propriétaires.

M. Zaugg remarque qu'il a été dit en commission environnement parcs et promenades que le montant initial de la réhabilitation ne menait pas à un crédit de CHF 2'590'000,- mais en réalité de CHF 2'805'000,- dont CHF 215'000,- en crédit d'études.



- M. Uehlinger invite M. Zaugg à lire le point 3 de l'invite qui dit :  
*« d'amortir cette dépense de CHF 2'590'000,- à laquelle il convient d'ajouter un crédit d'étude de CHF 215'000,- voté le 11 février 2013, soit au total CHF 2'805'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2034 ».*

Mme Macchiavelli pense qu'il serait bien de passer le projet en commission des Travaux & Bâtiments parce que certains points ne sont pas réglés, par exemple le passage réservé aux pompiers.

- M. Détruche répond que le passage réservé aux pompiers a été soulevé à maintes reprises en commission. Après avoir fait appel à un mandataire, celui-ci a certifié la solidité statique de cette dalle et partant, le passage réservé aux pompiers.

M. Knörr fait la déclaration suivante pour le groupe UDC :

Le crédit demandé ce soir pour les travaux de la place de Graveson nous donne le vertige.

Comment est-il possible qu'un simple réaménagement atteigne une telle somme ? Pour avoir participé et suivi l'évolution du dossier et ceci lors de plusieurs séances de commission, nous pouvons vous affirmer que rien n'est surfait.

Nous nous sommes battus pieds à pieds contre nos collègues commissaires qui espéraient transformer cette place en jardins suspendus de Babylone. Le résultat est un compromis entre fonctionnalité et esthétisme, alors pourquoi un tel prix ?

A Genève, pas une visse, pas un clou, pas un tuyau, pas une dalle, un pavé, une vitre, une barrière un poteau, une poubelle, un banc etc., etc. qui n'aient sa loi, son règlement d'application, ses normes de sécurité.

La où vous pourriez avoir un vieux pneu, accroché à une branche par une grosse corde, il vous faut maintenant une balançoire agréée machin, avec une chaîne estampillée truc, soutenue par une potence garantie chose avec dimensions, normes, résistance et poids légaux, le tout contrôlé par un expert dûment mandaté sans oublier la garantie développement durable et encore, personne n'a abordé la problématique des tritons.

Tout cela se répercute fatalement sur les coûts de réalisation même si, à la lecture du budget, rien ne transparaît. Pour la place Graveson, le coup de Jarnac est venu de la dalle qui doit soutenir le poids des aménagements sans s'écrouler sur les étages du parking

Le groupe UDC votera ce crédit et vous engage à faire de même.



M. Haldimann rebondit sur une zone de souci qui est évidemment la dalle. Cela a déjà été souligné par les collègues ici présents et ce souci porte plus particulièrement sur le désaccord des experts quant à l'étanchéité de la dalle. Dans le rapport qui est présenté, il y a, d'une part, l'avis de l'expert, d'autre part, les avis absolument contradictoires des entreprises qui ont eu à se prononcer sur la faisabilité du projet de l'expert en étanchéité.

C'est donc bien une zone de souci pour la bonne réalisation du chantier et la question est posée. Peut-on laisser passer un projet qui, visiblement, à la lecture du dossier qui est fourni révèle ce genre de discordance qui peut se révéler extrêmement coûteuse ?

Un deuxième aspect – et personne ne sera surpris qu'il le soulève – il existe un morceau de « bunker », qui est un tronçon de l'aqueduc gallo-romain et qui, venant de France, alimentait Genève aux temps antiques. M. Haldimann lit toujours dans le même rapport que la suggestion est de le déplacer pour laisser place au nouvel aménagement. Etant donné qu'il y aura dans le nouvel aménagement également un bassin, donc le rappel de l'élément de l'eau – élément fondamental – qu'en est-il du devenir de cet aqueduc bunker ?

- M. Uehlinger commencera par une forme de boutade : « *on a volé une statue au Chêne Vert, on pourrait peut-être réhabiliter l'aqueduc de l'autre côté de la place !* ». Trêve de plaisanterie, M. Uehlinger n'a aucune idée par rapport à l'aqueduc.

Concernant les guerres des experts, elles ont passablement usés les nerfs du Conseil administratif dans sa globalité. Il faut savoir que ce rapport d'experts n'est pas une chamaille entre experts, c'est plutôt la solidarité entre experts. Le premier expert avait dit qu'il ne se prononcerait pas définitivement sans carottage et, pour ne pas prendre de risque, il disait que ce n'était pas possible. Le deuxième expert disait lui aussi comme son collègue. Le Conseil administratif a donc pris un troisième expert en lui disant de faire des carottages. Ce dernier, avant d'établir son rapport, a pris contact téléphonique en demandant s'il n'allait pas se mettre en porta-faux avec les deux autres experts. Alors le Conseil administratif a exigé une réelle expertise qui, évidemment, après les carottages, a mené l'expert à dire que c'était possible, sans se garder une réserve comme les autres. C'est dire que plus on consulte, plus il y a d'avis différents, à un certain moment, il faut trancher et aller de l'avant.

M. Uehlinger espère qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise mais d'après ce qu'il a compris de la dernière expertise, on ne devrait pas aller dans cette direction.



Mme Jaquet n'a pas lu le dossier mais elle a une petite question étant utilisatrice entre autres du parking de la place de Graveson. Il y a une dizaine d'années, l'étanchéité du chemin des Deux-Communes a été refaite, par contre, la place de Graveson a toujours été mise à part et il pleut dans le parking. Elle aimerait donc savoir si le projet va offrir la garantie de pouvoir fermer son parapluie dans le parking, même en temps de pluie.

- M. Détruche explique que la volonté d'aménager la place de Graveson existe depuis de nombreuses années mais les régies ont toujours laissé le projet de réfection de l'étanchéité en attendant les travaux.

Un premier projet a été chiffré, les propriétaires ont cotisé pendant pas mal d'années et comme il a été dit, un montant est bloqué sur un compte communal. Le parking souffre effectivement de problèmes majeurs qui devront être résolus à plusieurs entrées, d'août la complexité de la dalle.

Mme Jaquet espère néanmoins que l'étanchéité sera réalisée de la manière que le long du chemin des Deux Communes.

Un Conseiller souffle dans la salle qu'il y aura du soleil toute l'année !

La parole n'étant plus demandée M. Stephen Knörr, 3<sup>ème</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le projet de réhabilitation de la place de Graveson a été initié en 2009 par la mise au concours d'un projet visant à redonner une nouvelle identité à cette place,
- Attendu qu'en date du 8 septembre 2009, le projet présenté par le bureau Bocard a été retenu par la commission de l'environnement, parcs et promenades, économie publique, voirie et cimetière (dénomination de précédente législature),
- Attendu que suite à cette décision des analyses ont dû être menées afin d'évaluer la capacité statique de la place qui est composée d'une dalle en béton abritant des parkings en sous-sol et qu'il a fallu réaliser des sondages afin d'étayer les solutions techniques retenues,
- Attendu que ces études ont été présentées à la commission des parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie et cimetière, en date du 14 novembre 2013 et que la commission a accepté à l'unanimité que le Conseil administratif continue ces travaux concernant la réhabilitation de cette place,



- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'590'000,- en vue des travaux de réhabilitation de la place de Graveson.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 2'590'000,- à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de CHF 215'000,- voté le 11 février 2013, soit au total de CHF 2'805'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2034.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 15 voix « pour » et 6 abstentions soit à la majorité.*

9. CSSM – DT 81

Demande de crédit de CHF 73'000,- en vue du remplacement de la surfaceuse de la patinoire du Centre Sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-14-04)

M. Détruche explique qu'il s'agit de remplacer la surfaceuse du CSSM, l'ancienne ayant rendu l'âme en janvier 2013. Il y a eu un appel d'offre et la demande est de voter l'enveloppe y relative, qui a été avalisée par le Conseil intercommunal, voté actuellement par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, pour un montant de CHF 219'000,- soit de CHF 73'000,- par commune. A noter que les deux machines en lice, essayées par le personnel du CSSM, correspondent à l'enveloppe demandée.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :



M. Roth fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

La patinoire du CSSM a ouvert ses portes en décembre 2000. La surfaceuse d'origine est hors d'usage depuis 2 ans, à défaut de pièces détachées ce qui a nécessité la location d'un appareil pour la deuxième saison consécutive, mais qui ne répond pas au cahier des charges établi par le centre.

Le Conseil intercommunal du CSSM a, lors de sa séance du 20 novembre 2013, préavisé à l'unanimité un montant de CHF 219'000,- soit CHF 73'000,- par commune, en vue de l'achat d'une nouvelle surfaceuse électrique.

Il s'agit ce soir de voter notre part, soit CHF 73'000,- afin que le CSSM puisse aller de l'avant avec l'acquisition d'un outil indispensable à la gestion de notre belle patinoire.

L'Entente (PLR/PED) votera ce crédit.

M. Ahmad annonce que le groupe MCG soutiendra la demande de crédit pour le remplacement de la surfaceuse de patinoire du CSSM pour un montant de CHF 73'000,-.

La parole n'étant plus demandée M. Andrew Arpidone, 2<sup>ème</sup> vice-secrétaire du Bureau, en l'absence de Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1<sup>ère</sup> vice-secrétaire, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le dossier technique DT-81 intitulé « remplacement de la surfaceuse de la patinoire » préavisé favorablement par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 20 novembre 2013,
- Vu le préavis favorable du Conseil Intercommunal du 26 février 2014,
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 73'000,- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 219'000,-) en vue de procéder au remplacement de la surfaceuse de la patinoire.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 73'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2019.



4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité.*

10. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

11. Projet de motion déposé par MM. Alain Dupraz et Philippe Zaugg, Conseillers municipaux, ayant comme intitulé : « Motion pour le resserrement des liens entre Confédérés ». Discussion. Vote. (MM-14-01)

M. Dupraz, signataire, donne lecture du projet de motion.

Nous sommes certainement tous attachés aux traditions démocratiques de notre pays. Parmi celles-ci, la volonté de vivre ensemble au-delà des différences culturelles et linguistiques est probablement l'un des piliers les plus féconds de la Suisse.

L'unité est sans doute la force principale de ce pays. Elle a fait ses preuves à travers les siècles, mais rien ne la garantit. Pour la garder, il faut la vouloir, l'entretenir par des relations vivantes, à la fois intra-helvétiques et interculturelles.

Or, des signes inquiétants surgissent parfois, tel l'abandon de l'enseignement du français dans certains Cantons, ou le sentiment que le respect des minorités s'amenuise. Ou encore les résultats de la votation du 9 février dernier, qui a montré une forte césure - ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois - entre alémaniques et romands, entre villes et campagnes.

L'un des devoirs de tout citoyen suisse est certainement de faire sa part pour renforcer ce bel édifice qu'est la Confédération helvétique. Et peut-être, aussi, de toute commune. Thônex ne peut certainement pas remettre l'étude du français à l'honneur dans les cantons qui s'en écartent. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'intervenir dans les décisions souveraines des cantons. Mais nous croyons que notre commune, comme n'importe quelle autre, peut jouer un rôle pour renforcer les liens entre Confédérés, ou tout au moins pour favoriser une atmosphère amicale et compréhensive entre communes et cantons de régions culturelles et linguistiques différentes, préalable important à tout dialogue.

C'est pourquoi nous proposons d'établir un pont entre Thônex et une commune suisse alémanique. A ce stade, nous ne voulons pas parler de jumelage, même si l'idée ne peut être exclue. Nous voudrions surtout, dans un premier temps, prendre contact avec les autorités d'une commune d'outre-Sarine et les inviter à Thônex. Ou, au contraire leur rendre visite. Trouver une manière d'échanger, de se rencontrer comme cela se fait de temps à autre dans une famille unie.



Nous avons certainement beaucoup de choses à découvrir et à apprendre d'une telle rencontre. Et à donner sans doute. Cette démarche initiale pourrait éventuellement déboucher sur des échanges, notamment de jeunes gens ou de jeunes filles, comme cela se faisait souvent autrefois. Ou aussi sur la création d'un réseau de communications simple et rapide tel que l'Internet le permet aujourd'hui. Même si rien ne remplace un contact direct, une poignée de main, l'échange d'un regard.

Nous avons la chance à Thônex d'avoir des citoyens originaires d'outre-Sarine. L'un d'eux, qui a gardé des attaches profondes avec sa commune d'origine - dont le nombre d'habitants est proche de la nôtre - serait prêt à servir d'intermédiaire, ou de facilitateur, pour entamer un dialogue avec les responsables de sa commune.

C'est pourquoi nous proposons de renvoyer le présent projet en commission, où nous pourrions auditionner ce citoyen, et éventuellement d'autres Thônésiens originaires de Suisse alémanique, et examiner la voie que pourrait prendre cette démarche, plus patriotique que politique, et qui aurait certainement sa place en cette période où Genève s'apprête à fêter le bicentenaire de son entrée dans la Confédération.

Considérant :

- L'intérêt de renforcer et de vivifier les liens entre Confédérés,
- La possibilité de nouer une relation concrète avec une commune de Suisse alémanique,

Le CM décide de confier à la commission de la Culture, loisirs et jumelage

1. La mission d'étudier la possibilité d'entrer en contact avec une commune suisse alémanique, d'en inviter les autorités ou de les visiter, afin d'échanger et de mieux se connaître au-delà de la distance qui nous sépare ;
2. D'auditionner l'un ou l'autre citoyen de Thônex d'origine alémanique, qui pourrait servir d'intermédiaire ;
3. D'examiner le coût d'une telle démarche et, le cas échéant, de présenter au CM un projet chiffré.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey se déclare patriote, il est d'accord sur le fond de la motion, sur les échanges, les différents éléments relevés dont l'étude du français en Suisse alémanique. Des motions de ce genre ont déjà été déposées, il y a de nombreuses années, proposant des échanges notamment avec la ville de Bellinzone, au Tessin, et une ville en Suisse alémanique.

Or, c'est bien beau de faire une motion mais en faisant le parallèle avec le jumelage avec Graveson, force est de reconnaître la difficulté de loger ses habitants quand ils viennent en visite à Thônex. Fort heureusement, il existe un comité des fêtes et des bénévoles qui répondent présents.



Certes, certains membres du Conseil municipal participent à ces échanges, mais ce n'est pas la majorité, entre autre du côté d'où vient la motion. Aussi, se relancer dans une nouvelle relation avec une ville exige une détermination importante du Conseil municipal, étant également rappelé que le jumelage avec Graveson dure depuis 42 ans. Il vaudrait mieux éviter de se disperser d'autant plus que l'organisation d'un nouvel échange incombera prioritairement au Conseil administratif et au secrétariat.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Il est de ces textes dont on partage l'idée directrice mais dont les conclusions laissent dubitatifs et ce projet de motion répond à cette définition. Ce qui nous a laissés perplexes n'est pas tant l'alliance de la carpe et du lapin par les deux signataires de la motion, mais le contenu même de ce texte.

Sans risquer d'en prononcer le mot, un « nouveau » jumelage nous est donc proposé. Nous disons donc un « nouveau » car il est peut-être utile de le rappeler à certains, notre commune est déjà jumelée avec celle de Graveson, vous le savez tous, cette sympathique commune des Bouches-du-Rhône avec laquelle nous échangeons régulièrement.

Nous relevons au passage qu'aucune mention n'est faite dans le texte qui nous est soumis ce soir de ce rapprochement pourtant tant apprécié de la population. La non-implication, pour ne pas dire le désintérêt total de l'auteur de cette motion pour ce jumelage en est probablement la raison.

Est-ce en limitant ce fameux renforcement entre Confédérés à la seule Suisse alémanique que nous allons y arriver ? Les Suisses italiens et les Romanches ne sont-ils pas assez nombreux pour susciter notre intérêt ?

La troisième invite propose à la commission culture d'examiner le coût éventuel d'une telle démarche. Était-il compliqué de demander à notre secrétaire général adjoint le coût financier de notre jumelage actuel ? On peut légitimement se poser la question. Nous insistons sur ce qui pourrait passer de prime abord de pléonasmes sur la notion de coût « financier » car ce projet de motion occulte un autre coût celui en « ressources humaines ». Son chiffrage est difficilement quantifiable mais peut tout de même être évalué en centaines d'heures, Conseiller administratif en charge de la culture, collaborateurs de la Mairie, comité des fêtes et du jumelage sans oublier les nombreux bénévoles. Mais cette évaluation n'est évidemment possible que lorsqu'on s'intéresse un tant soit peu à l'envers du décor d'une telle manifestation et à toutes ces petites mains qui travaillent pour que la fête soit belle.

Le PDC rejettera cette motion. Nous sommes également attachés aux liens qui nous unissent entre Confédérés mais pour nous impliquer dans le jumelage avec nos amis gravesonnais, nous connaissons l'investissement que représente ce que vous demandez et qui largement sous-estimé dans ce texte. Nous sommes d'avis que ce que nous faisons, nous devons le faire bien et ce n'est pas en nous dispersant que nous allons y arriver.



Mme Furrer voulait simplement dire à M. Dupraz et à M. Zaugg qu'ils déposent une motion alors que depuis le 9 février, c'est tous les jours dans la Tribune qu'ils attaquent le résultat de cette votation. On est dans une démocratie, cela a été voté, point barre. Mme Furrer ne voit pas pourquoi on parle encore du 9 février dans la motion.

M. Frédéric Binder fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

La volonté de resserrer les liens entre Confédérés est louable, et les constats à l'origine de cette motion ne peuvent être que partagés.

Il convient cependant de prendre la mesure de l'époque que nous vivons et des innombrables défis auxquels nous faisons face au niveau fédéral, cantonal mais aussi communal.

Il nous semble ainsi que les auteurs de cette motion sous-estiment le travail et les coûts de leur initiative et surestiment le temps et les ressources que nous pouvons y consacrer.

De plus, notre responsabilité d'élus communaux doit faire porter nos efforts avant tout dans l'intérêt direct des habitants de Thônex. Et ce en particulier après la votation du 9 février, dont les conséquences affecteront la prospérité non seulement du pays et du canton mais également de notre commune.

Il est d'ailleurs piquant de voir nos amis MCG cosigner une motion qui tente d'éteindre le feu qu'ils ont contribué à allumer en ce funeste 9 février. Néanmoins, nous sommes certains que les étudiants et chercheurs de Thônex très concrètement pénalisés dans leur carrière apprécieront ce geste du MCG à sa juste valeur.

Malgré les intentions louables de cette motion, et pour les raisons évoquées ci-dessus, nous recommandons de la refuser.

M. Zaugg, pour répondre à M. Binder ainsi qu'à M. Decrey, admet que lors du rapprochement avec Graveson, peu de commissaires répondent, quelles que soient les convocations, qu'elles soient imposées ou que ce soit des invitations. D'autre part, c'est vrai que le feu du 9 février est en lien avec le MCG. M. Zaugg estime faire son travail, il a monté cette motion avec M. Dupraz afin d'avoir un rapprochement avec la Suisse alémanique. Par ailleurs, plusieurs communes ont des doubles jumelages, à l'exemple de la ville de Nyon, dans le canton de Vaud. Enfin, il est vrai aussi que le comité des fêtes devra être appelé, les citoyens, mais aussi les conseillers municipaux pour participer à ce rapprochement.



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Diantre ! Ou plutôt devrions nous dire : « Donner Wetter » ! Quelle fougue dans cette envolée patriotique. C'est à se demander pourquoi la signature de l'UDC ne figure pas au bas de ce plaidoyer

Tout simplement parce qu'il n'est pas dans notre éthique de servir d'alibi à un horizon politique qui a fait de la destruction des valeurs helvétique son cheval de bataille.

Avant de vouloir resserrer les liens avec nos voisins d'outre-Sarine il aurait été plus simple de ne pas s'acharner à les détruire. Si le français est remis en question dans les écoles alémaniques ce n'est qu'une réaction à notre dédain, à notre condescendance. Souvenez-vous, cela va peut-être vous surprendre mais Genève n'est pas le centre du monde.

Nous n'avons pas besoin d'une motion pour nous sentir plus proche d'un habitant de Grosshöchstätten ou d'un citoyen de Pianezzo, que nous n'aurions jamais rencontré, plutôt que n'importe quel européen que nous côtoierions tous les jours.

Votre argumentation basée sur les résultats de la votation du 9 février est tout simplement inadmissible. Vous vous appuyez sur la théorie du « Röstigraben » mais elle est irrecevable. Si vous observez la carte des districts de votes, plutôt que celle des cantons, vous constateriez alors que la répartition des couleurs est tout autre.

Si vous affinez encore plus vos recherches, surprise ! Dans le rouge du non jurassien vous pourrez apercevoir quelques éclats bleutés. Cette remarque est bien entendu valable pour d'autres lieux, comme par exemple la Ville de Zurich.

Vous voulez tissez des liens entre romands et alémaniques mais vous laissez les tessinois sur le bord de la route. Souvenez-vous, les Tessinois ces compatriotes du latin *cum* avec et *patria* patrie, habitants du Tessin aux origines latines comme nous, qui ont pourtant, selon vos critères, déposé un oui alémanique dans l'urne... et que dire des romanches.

Il est malheureux que nous soyons dans l'obligation de vous rappeler que sur l'ensemble de nos documents officiels : « Citoyen suisse » s'écrit en quatre langues. Si vous voulez redorer votre blason, il vous faudra autre chose qu'une simple motion. Un oui franc et massif au Gripen lors des prochaines votations serait déjà un bon début.

Nous ne pouvons pas conclure sans vous rappelez que depuis des décennies, une grande institution s'évertue à rassembler les Suisses de tous horizons, de toutes classes et de toutes religions. Vous l'avez reconnue, cette institution c'est l'armée mais excusez-nous ! Nous avons oublié, vous voulez aussi la détruire.

En conclusion nous vous rappellerons que, contrairement à certains discours lénifiants que nous avons subis dernièrement, ce n'est pas la multiplicité qui fait l'identité mais bien l'histoire, la culture des racines communes.

Le groupe UDC ne dira pas non à cette motion, mais DREIMAL NEIN !



Mme Jaquet aimerait simplement répondre à M. Zaugg qu'elle est scandalisée qu'il ose proposer un deuxième jumelage. C'est là qu'on voit sa totale ignorance de ce que veut dire un jumelage. En effet, c'est très facile de lire sur les écussons de communes, « commune jumelée avec telle ou telle commune ». Certaines ont même trois jumelages, cela ne leur coûte pas cher, c'est juste un coup de peinture sur un panneau à l'entrée d'une ville. Thônex est reconnue exemplaire en tant que ville jumelée, pourquoi ? Parce qu'après quarante ans, elle a créé de vrais liens avec sa commune jumelle, mais ces vrais liens ne sont pas gratuits, ils coûtent très cher.

Mme Jaquet ne parle pas d'argent, mais d'investissement de bénévoles, de gens qui communiquent tous les jours. Un certain nombre de Thônésiens partent régulièrement en vacances à Graveson alors qu'une partie des membres de ce Conseil ne savent même pas où la ville se trouve. Quand ces Thônésiens vont à Graveson, en dehors des manifestations jumelles, ils sont reconnus par les habitants, ils sont salués, ce qui veut dire que ce lien est réel et concret. Il se fait aussi au travers des écoles, des clubs sportifs, des aînés, des colonies de vacances, des conseillers municipaux et c'est un nombre important de manifestations organisées tout au long de l'année.

Si M. Zaugg estime qu'une commune peut faire ce travail à double dans l'année, Mme Jaquet lui conseille de se mettre immédiatement au travail, de trouver sa propre équipe et ensuite, la commune lui donnera quelques sous pour payer les frais. En revanche, s'il compte sur les propres forces de la commune, elle peut lui dire, au nom du comité des fêtes, c'est nein nein, nein !

- M. Uehlinger rappelle, pour aller dans le sens de M. Knörr, qu'il y a actuellement un tournoi international de hockey sur tout le canton de Genève, sur les trois patinoires, et le comité d'organisation a besoin de ressources. Personnellement, à partir de jeudi, il reçoit des hockeyeurs de Thône et n'a pas besoin d'une motion pour faire un jumelage pratique. Il faudrait peut-être mettre d'abord en avant ce qu'on peut faire naturellement, avant de vouloir l'imposer aux autres, surtout quand on ne participe pas.

M. Haldimann prononce une phrase en allemand en reconnaissant que par les temps qui courent, pour se mettre dans le bain du jumelage, on peut peut-être le faire par ce biais aussi. Il entend effectivement les objections pratiques : c'est vrai, un jumelage n'est pas quelque chose qui se fait au coin de la table et qu'ensuite on peut gentiment oublier.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, il est bien placé pour savoir le coût réel que nécessite un jumelage effectif et des liens tissés avec des amis. Donc, au vu du passé, des tentatives de jumelage comme il a été rappelé et d'un désintérêt qui existe, il ne paraît pas très judicieux de se lancer dans ce genre d'expérience. Cela, il peut l'entendre.



Maintenant, on peut aussi se poser la question d'un futur qui commence ce soir et c'est peut-être là l'intérêt de cette motion. En effet, en regardant l'avenir, les questions qui sont soulevées autour de l'identité suisse sont bien plus réelles que d'aucuns n'ont voulu le dépeindre ici autour de cette table. On a quand même quelques soucis de coexistence en Suisse, ce sont des choses qui apparaissent régulièrement dans les médias et qui toutes pointent dans un seul sens, c'est-à-dire le communautarisme. C'est un choix qui émerge en Suisse et qui est extrêmement regrettable, cela va à l'encontre complet de notre idéal fédéral.

Dans ce sens, il appartient au Conseil municipal de Thônex d'y prendre garde et d'y veiller et on ne peut que saluer les initiatives personnelles comme celle de Monsieur le Conseiller administratif Uehlinger. Il lui arrive aussi d'héberger des collègues, Tessinois, ou même étrangers, pour faire plaisir à son excellent collègue M. Knörr. On se découvre altermondialiste, c'est bien.

Donc, dans cette perspective, M. Haldimann incite quand même à réfléchir sur ce que va être la Suisse et la part que peut jouer Thônex au regard de ces évolutions. On peut laisser aussi une porte ouverte et se dire que l'avenir sera encore bien différent de celui que nous percevons actuellement et donc donner une chance à cette motion qui n'est pas contraignante puisqu'il s'agit d'un renvoi en commission. Il appartiendra aux commissaires de se pencher avec le sérieux qu'il convient sur ces projets qui vont dans le sens de la réaffirmation du vivre ensemble.

M. Calame va être court parce que certains de ses propos ont déjà été dits par d'autres. Il voulait revenir sur un point essentiel, celui du lien confédéral avec les amis d'outre-Sarine. Il pense qu'il y aura plus de liens avec un Zurichois qu'avec un habitant de la vallée du Lötschental et il n'est donc pas sûr que le Président de l'UDC qui habite dans la charmante vallée du Toggenburg ait un intérêt à discuter avec une commune genevoise : en toute honnêteté, il vit très bien dans ses montagnes, sous la neige et au beau soleil pour s'occuper des préoccupations de pauvres citoyens à l'autre bout de la Suisse.

Si l'on veut maintenir un lien confédéral, il faut l'envisager entre citoyens et non pas entre autorités. Comme cela a été dit, cela prend du temps au plan de l'organisation. Par rapport aux contacts, M. Uehlinger précise qu'il héberge des jeunes de Suisse alémanique.

Pour rappel, le DIP offre des échanges linguistiques avec la Suisse alémanique et la Suisse italienne, il suffit d'en faire la demande. En outre, si le groupe Les Socialistes – VI-VE veut savoir comment il faut procéder, il suffit de poser la question au Président du Conseil municipal qui est dans l'enseignement.



Mme Macchiavelli pense que les échanges se feraient plutôt entre personnes d'un certain âge. Pour avoir vécu à Zurich, s'être mariée là-bas et y avoir travaillé, elle a pu se rendre compte de la difficulté pour certains chefs de service d'apprendre le français. Elle est certaine que beaucoup de communes de Suisse alémanique aimeraient faire des échanges culturels.

M. Dupraz aimerait répondre à quelques critiques qui ont été émises. La comparaison est faite d'emblée avec Graveson, mais il ne s'agit pas, dans un premier temps, de faire de même.

Il s'agit de prendre contact avec des autorités d'une commune suisse alémanique. Il a rencontré un citoyen qui en est originaire et qui est enthousiaste avec cette idée. La commune en question a le même nombre d'habitants que la commune de Thônex, elle est située dans le canton de Schwytz, loin de la ville de Zurich. La démarche proposée va dans le sens de réagir contre des choses qui ne sont pas très positives au niveau de la Suisse.

M. Dupraz a à cœur l'unité de ce pays qui est une construction absolument extraordinaire et qu'il faut préserver. Rien n'est jamais acquis et il pensait qu'un peu de patriotisme dans des débats politiques pourrait faire du bien. En demandant d'étudier la motion en commission, il s'agit aussi d'examiner si le renforcement de liens patriotiques est trop coûteux et d'abandonner le projet, cas échéant. Mais il y a des moyens techniques qui permettent d'entrer en relation très rapidement et à moindre coût. Ce serait bien d'auditionner le citoyen qui vit à Thônex et qui est vraiment enthousiaste à l'idée de cette démarche.

M. Dupraz propose le renvoi en commission en tant que premier pas.

- M. Decrey pense que les politiques n'ont pas besoin de s'occuper de ces relations. M. Calame a parlé du DIP et de ce que les écoles faisaient. Il suffit de prendre contact avec une enseignante de l'école du Pont-Bochet qui organise depuis trois ans des échanges avec une école de Thoune.

Mme Macchiavelli fait remarquer que les Suisses italiens ont plus de chance parce qu'ils échangent davantage avec les Suisses français et les Suisses alémaniques car le Tessin n'a pas d'université. Elle réitère que les Suisses alémaniques d'un certain âge n'ont pas beaucoup la possibilité d'échanges culturels avec les Suisses romands.

#### Au vote

- *La motion est refusée par 13 voix « contre », 9 voix « pour » soit à la majorité.*



12. Projet de motion déposé par les groupes PLR et PDC, ayant intitulé : « Adaptation du règlement du Conseil municipal ». Discussion. Vote.  
(MM-14-02)

M. Calame, signataire, donne lecture du projet de motion.

Exposé des motifs :

En novembre 2013, la Tribune de Genève relatait dans un article assez complet la question des règles pour le maintien de l'ordre dans les séances des Conseils municipaux des différentes communes genevoises en relevant que seule la Commune de Vernier s'était dotée d'un nouvel article prévoyant des sanctions. Le Conseil d'Etat, en date du 9 octobre 2013, par la plume du Président Charles Beer, écrivait à tous les Conseils municipaux concernant ce même sujet. Ledit courrier a été lu lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2013. Suite à cela, quelques élus thônésiens s'étaient posés la question de réglementer cet aspect lacunaire de notre règlement, sans que l'urgence ne soit reconnue, vu la bonne tenue actuelle de nos séances.

En soi, cet aspect ne méritait pas forcément une modification de notre règlement dans la mesure où nos séances se passent dans une ambiance respectueuse. Mais, lors de cette discussion, nous nous sommes également rappelé qu'un sujet récurrent venait régulièrement autour de cette table sans qu'une réponse définitive n'y soit donnée. Il s'agit de la possibilité ou non de pouvoir amender sur le siège une motion.

Forts de ces deux constats nous avons souhaité que ces deux questions puissent être réglées dans le règlement de notre Conseil municipal par une légère modification.

Pour cela, nous souhaitons donner mandat à la *commission des Finances* de notre Conseil de proposer une modification du règlement, qui serait envoyée au Service de surveillance des communes pour s'assurer de sa légalité.

Afin de faciliter les travaux des commissaires, la modification concernant le maintien de l'ordre pourrait se baser sur l'exemple du règlement du Conseil municipal de Vernier dont l'extrait concerné est reproduit en annexe à l'exposé des motifs.

Nous vous remercions pour l'accueil favorable à cette étude de modification restreinte de notre règlement, afin que perdure le bon fonctionnement de nos séances.

Annexe : extrait du Règlement du Conseil Municipal de Vernier voté le 5 mars 2013 :

*Article 6b Mesures administratives et sanctions disciplinaires.*

<sup>1</sup> *Si un Conseiller municipal enfreint le règlement ou ses annexes, ne se conforme pas à une injonction du Bureau, emploie dans les documents qu'il produit des expressions méprisantes ou outrageantes ou qui portent atteinte à l'honneur ou à la considération, ou qui viole son secret de fonction, le Bureau, sans préjudice des sanctions plus sévères prévues par le droit fédéral ou cantonal peut :*

- a) décider du retrait du document de l'ordre du jour ; s'il s'agit d'un rapport de commission, le procès-verbal de cette dernière, adapté à la forme usitée des rapports, fera alors office de rapport de la commission au Conseil municipal ;*
- b) infliger un avertissement au Conseiller municipal ;*



- c) *lui interdire la prise de rapports pendant une période de 6 mois au plus ;*
- d) *l'exclure pour 6 mois au plus de siéger dans l'ensemble des commissions municipales.*

<sup>2</sup> *Si le Conseiller municipal s'oppose à la sanction, le Conseil municipal tranche à huis clos et sans débat, après avoir entendu un membre du Bureau et le Conseiller municipal concerné.*

Texte de la motion :

Le Conseil municipal de Thônex

Considérant :

L'article 31 du Règlement du Conseil municipal de Thônex ;

- Le manque de clarté du règlement du Conseil municipal en matière d'amendement d'une motion ;
- Le courrier du Président du Conseil d'Etat du 9 octobre 2013 ;
- L'absence de sanctions prévues dans le règlement du Conseil municipal pour violation des règles ;

Sur proposition des groupes PLR et PDC

Invitent

La commission des Finances :

1. à étudier la modification de deux articles du règlement du Conseil municipal sur les motions et le respect du règlement ;
1. à proposer un projet de modification du Règlement ;
2. à faire contrôler la légalité du projet de modification du Règlement ;
3. à déposer un projet de délibération portant modification du Règlement du Conseil municipal.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Dans sa globalité, la motion proposée par l'entente semble cohérente. Cependant, nous qui apprécions et usons de phrases alambiquées, de comparaisons imagées, de paraboles tortueuses, nous sommes interpellés par le raccourci de la notion « d'atteinte à l'honneur », où finit la bienséance, ou commence l'invective ?

Nous avons, autour de cette table des rhéteurs, qui font honneur à la langue française et dont le verbe et l'esprit sont aussi aiguisés que le tranchant du sabre d'un Samourai ! Les érudits de la langue de Molière peuvent avec maestria déchiqueter un adversaire, ou écharper une idée sans jamais plagier Cambronne mais leurs vis-à-vis comprendraient-ils ?



Alors comment définir des « expressions méprisantes ou outrageantes », des « atteintes à l'honneur » ? La présence d'un avocat à chaque séance sera-t-elle bientôt une nécessité. Cracher sur le sol c'est un manque d'éducation, cracher devant les pieds de quelqu'un c'est de l'insulte, cracher sur les pieds de quelqu'un c'est des voies de fait.

Savez-vous que le terme : « bouffon » suite à une jurisprudence est considéré comme une insulte, alors que de nombreux noms d'oiseaux ont quitté le catalogue des gros mots pour rejoindre celui du « langage courant ». Que dire encore de la calomnie, de la diffamation. Une phrase bénigne prononcée sur un ton belliqueux est-elle une atteinte à l'honneur ? Sans que les gestes ne soient injurieux, le langage corporel peut être plus que méprisant...

Le groupe UDC votera favorablement le renvoi en commission des finances, tout en espérant que de la discussion jaillisse la lumière.

Mais en attendant savez-vous ce que veut dire : « mobiliser son fondement » ou « lieu d'effort » ?

Et pour terminer nous portons à votre mémoire le triste début de cette affaire. Une lettre du Conseil d'Etat, un bel enfumage en réalité. En stratégie militaire et en communication on appelle cela : « une diversion » le but étant à la base de détourner la vindicte de la plèbe des frasques cantonales.

M. Haldimann donne lecture de la prise de position des groupes VI-VE et les Socialistes :

Cette motion pose effectivement un cas intéressant, puisqu'il y a un aspect extrêmement technique, c'est la clarté de l'article 31. Il est mis en cause régulièrement et il nous appartient d'y répondre, donc c'est absolument recevable.

Le second point pose d'autres problèmes qui ont déjà été en partie soulevés par l'excellent collègue Knörr, jusqu'où va le rôle de censeur, telle est la question qui est finalement posée par le biais de cette invite qui nous fixe comme parallèle le règlement de la ville de Vernier qui est connu pour avoir défrayé la chronique locale par les frasques qui s'y sont manifestées.

Donc on mélange la carpe et le lapin dans d'autres circonstances, mais là on a un peu cette impression qui laisse à penser qu'on est face à un certain désordre des motionnaires dans l'exposé de leurs motifs : ils allient la technique municipale - et partant du règlement municipal - avec des notions aussi subtiles que de pouvoir sanctionner, le cas échéant, des comportements outranciers. C'est cet aspect-là qui fait souci. Nous pensons que le règlement de la ville de Vernier ne peut pas être transposé sans autre parce qu'il a été pris dans des circonstances qui étaient autres que celles que nous connaissons dans notre cénacle autour de cette table.

En conséquence et pour aller dans l'idée d'une discussion. Le groupe vote le renvoi en commission des Finances avec la demande expresse que ladite commission veuille bien à tous les aspects qui seraient liés à une éventuelle prise de sanction et en particulier avec un point qui est central, c'est que si jamais sanction doit être prise et que le Bureau soit habilité à prendre des sanctions, que ce dernier ne puisse le faire qu'à l'unanimité de ses membres pour écarter définitivement tout risque d'utilisation partisane qui serait liée à ces nouvelles dispositions.



M. Arpidone prend ensuite la parole en ce qui concerne d'abord les sanctions qui sont prévues. Si on prend l'exemple de Vernier, on dit que c'est le Bureau qui va prendre la décision. Or, dans le Bureau, tous les partis sont représentés. C'est quand même la garantie qu'il n'y aura pas une espèce de cabale contre un parti ou contre une personne. S'agissant de la définition d'un propos outrancier, M. Arpidone peut rassurer M. Haldimann que dans le cadre de ce qui s'est passé en ville de Vernier, les propositions qui avaient été tenues ne laissent aucune place à l'interprétation. Concernant ensuite la bonne tenue et le fait que ce règlement ne peut être appliqué à d'autres communes parce que, heureusement, elles n'ont jamais atteint de telles limites, M. Arpidone rappelle que l'année prochaine, il y a les élections ; on ne sait absolument pas qui sera autour de cette table. En outre, une modification du règlement du Conseil municipal devra toujours se faire avant les élections pour prévenir plutôt que de devoir guérir. C'est donc le moment pour pouvoir procéder à ces ajustements.

- M. Uehlinger aimerait rassurer M. Haldimann. Une commune étant soumise à la loi supérieure, en l'occurrence au règlement cantonal, il suggère d'inviter en commission des Finances le directeur du service de surveillance des communes.

C'est d'ailleurs lui qui avait pointé le fait que la commune de Thônex n'avait pas d'intermédiaire entre le « pas de sanction » et les sanctions qui pouvaient aller très loin mais qui étaient du ressort du Tribunal. Le meilleur atout pour éviter de faire les choses de travers est donc d'inviter M. Guillaume Zuber du service de surveillance des communes.

M. Castelli apporte un élément de technique municipale. Effectivement, dans le règlement de la commune de Vernier, on parle du Bureau, mais comme l'a souligné M. Haldimann, rien n'empêche qu'ajouter la notion de majorité dans certains votes.

D'ailleurs, dans la loi sur l'administration des communes, certains votes se font à la majorité simple, d'autres se font à la majorité qualifiée, d'autres à l'unanimité. Donc, le fait qu'il y ait une indication simplement de Bureau n'est à son sens pas suffisant, même si tous les partis y sont représentés.

M. Haldimann pense que c'est une excellente proposition de la part de Monsieur le Conseiller administratif Uehlinger, à laquelle il ne peut que souscrire. Effectivement, en invitant l'autorité supérieure, il y aura la garantie d'un débat efficace, d'une solution intéressante et surtout en accord avec le droit supérieur. On pourrait aussi suggérer, dans le contexte du règlement municipal, de clarifier également l'article 18 qui règle la question de la convocation des Conseils municipaux et où il est dit que ledit Conseil est convoqué par son Président, d'entente avec le Conseil administratif.



Or, M. Haldimann apprend, ce soir, que la séance de juin du Conseil municipal est annulée. Il ne sait pas si la décision a été prise d'entente ou non, il n'en préjuge en rien mais si tel ne devait pas être le cas, alors il conviendrait de préciser les conditions d'application de l'article 18 de manière beaucoup plus explicite et contraignante pour les parties en cause.

- M. Uehlinger ne va pas faire le débat de commission, mais pour reprendre les propos de M. Haldimann, l'unanimité au sein du Bureau ne sera peut-être jamais complète, sachant qu'un parti va toujours essayer de protéger son poulain. Concernant l'article 18, M. Uehlinger observe que le fonctionnement du Conseil municipal existe depuis la nuit des temps sans problème et il faudrait éviter d'en créer.

M. Knörr aimerait remercier M. Arpidone de lui tendre une si belle perche. Il a parfaitement raison, le principe de précaution étant à la base des initiatives et des référendums que l'UDC a lancés sur le plan fédéral.

M. Knörr souhaiterait également répondre à M. Castelli et à M. Haldimann. Les motionnaires ont demandé le renvoi en commission des Finances pour ouvrir la discussion. Lorsque des choix auront été faits, le règlement devra être accepté par le Conseil municipal et ensuite par le droit supérieur, l'instance de surveillance.

M. Dupraz souhaiterait dire qu'on peut faire tous les règlements qu'on veut pour essayer de cadrer, limiter, maintenir la bienséance, la bonne tenue mais l'esprit des mots compte. Avec certains mots, on peut exprimer beaucoup de mépris avec beaucoup de politesse aussi.

M. Béné souhaiterait informer de ce qui se passe dans le cadre d'une commission du Grand Conseil qui étudie le projet de loi 11388. Ce dernier ne traite pas du problème des sanctions mais des amendements qui pourraient être faits en commission. Cette clarification des compétences des Conseils municipaux est liée à ce qui s'est passé en ville de Genève, l'an passé, le Conseil administratif ayant refusé d'amender son budget suite au passage en commission. Dans le cadre de la commune, tout se passe généralement bien, les amendements décidés en commission étant repris par le Conseil administratif. Il vaudrait peut-être la peine que la commune de Thônex demande à être auditionnée par la commission des affaires communales. Cas échéant, M. Zuber sera là pour dire s'il y a lieu d'introduire des modifications législatives qui seraient faites dans le cadre du Grand Conseil

Au vote :

- *La motion est acceptée à l'unanimité*



### 13. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

### 14. Questions écrites :

M. le Président informe qu'il n'y a pas de questions en suspens. Puis, il est donné lecture des nouvelles questions suivantes :

#### 14.1. M. Dupraz - achat de logements PPE en zone de développement

La réalisation en zone de développement de logements PPE subventionnés a été l'objet, tout récemment, d'une loi qui en recadre les conditions. Proposée l'an passé par le conseiller d'Etat François Longchamp pour éviter les opérations spéculatives effrénées constatées notamment à la Tulette (Cologny), elle a fait l'objet d'intenses discussions à l'interne du PLR, apparemment très partagé sur le sujet, avant de finalement aboutir à une version beaucoup moins restrictive que ce que désirait au départ le magistrat. Une version qui interdit l'achat des logements PPE aux personnes déjà propriétaires, mais n'oblige pas les acquéreurs à habiter les logements qu'ils achètent, qui sont très convoités de par leur bas prix, contrôlés par l'Etat.

A Thônex, la Fondation communale du logement va sous peu construire une centaine d'appartements au lieu-dit Clair-Val. Selon ses statuts, la Fondation, qui est placée sous la surveillance du Conseil municipal, a pour but «de mettre à la disposition de la population de Thônex en priorité des logements confortables à loyers abordables», notamment au bénéfice de la législation sur le logement social.

En regard de l'expérience de la Tulette, on peut craindre des tentatives d'achats spéculatifs, à Thônex comme ailleurs. Dès lors, il serait sage de prendre des précautions. Aussi, le Conseil administratif peut-il :

- confirmer que l'opération Clair-Val vise *essentiellement* à mettre en location des appartements au bénéfice de la législation sociale ?
- vérifier que, si la Fondation prévoit de mettre en vente des appartements, ces ventes sont conformes aux statuts de la Fondation et ne donnent lieu à aucune opération spéculative ?
- demander à la Fondation d'insérer parmi les conditions pour acquérir celle d'habiter le logement acquis ?

M. le Président, en prenant les questions dans l'ordre, observe que l'une d'entre elles émane de M. Delarue, absent ce soir.

- M. Uehlinger demande que les questions de M. Delarue soient remises à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal parce qu'il y a un droit de réponse et de répliquer (article 34 du règlement du Conseil municipal).



M. le Président donne ensuite la parole à M. Calame. Il observe au passage que s'il y a beaucoup de questions ce soir, les Conseillers n'ont peut-être pas pu poser de questions depuis un certain temps.

#### 14.2. M. Calame - audits énergétiques

Messieurs les Conseillers administratifs,

Dans un article de la Tribune de Genève du 3 mars dernier, le lecteur découvrait que la ville du Grand-Saconnex avait réalisé une modification de son éclairage public pour arriver à une économie effective de 38% de consommation, avec une économie annuelle de 150 000 KWh, pour un coût final des travaux d'environ 560'000.-et un retour sur investissement de 14 ans environ.

La démarche de cette commune, de taille comparable à Thônex, a été de faire un audit par le Service de l'éclairage public de SIG, de la situation et des propositions d'amélioration.

Deux axes principaux ont été retenus, soit le remplacement des installations trop gourmandes ou de mauvaise efficacité et soit la modulation de l'éclairage en fonction de l'heure de la nuit et du type de cheminement à éclairer (de l'axe routier devant garantir un bon éclairage au chemin piétonnier qui peut être nettement moins éclairé au delà de minuit).

Première question : Le Conseil administratif de Thônex a-t-il fait effectuer un tel audit par SIG ou un mandataire externe et sinon, compte-t-il proposer prochainement à notre Conseil un tel projet ?

De plus, en parcourant le site SIG Eco21, on découvre que ce programme finance, via des subventions incitatives, les travaux d'économies d'électricité pour les entreprises et les collectivités publiques avec différents programmes pouvant s'appliquer autant aux bâtiments communaux du patrimoine administratif (programmes Optiwatt et Ambition Negawatt) que du patrimoine financier avec un programme spécifique pour les communs des immeubles.

Deuxième question : le Conseil administratif de Thônex a-t-il fait effectuer un tel audit par SIG, Eco21 ou un mandataire externe en vue de diminuer la consommation des bâtiments communaux en utilisant les subventions Eco21 et sinon, compte-t-il proposer prochainement à notre Conseil un tel projet ?

Je vous remercie pour le soin que vous porterez à la réponse à ces questions.

P.S. Je remets pour information au Conseil administratif le dossier de l'éclairage public pour le Grand-Saconnex sans le joindre à la question en raison de son épaisseur.



#### 14.3. M. Calame - Vapotage dans les bâtiments publics de Thônex

Messieurs les Conseillers administratifs,

Le 26 février dernier, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a interdit l'usage de la cigarette électronique dans les bâtiments de l'administration cantonale.

Dès lors que cela ne pose pas trop de problème, l'augmentation de cette pratique du vapotage est impressionnante et je pense que la question de son autorisation dans les bâtiments publics doit être tranchée afin d'avoir une réponse claire, positive ou négative, pour les e - fumeurs et pour les personnes qui se sentiraient incommodées.

Le Conseil administratif de Thônex a-t-il déjà pris une attitude positive ou négative liée à l'utilisation de la cigarette électronique ? Si tel n'est pas le cas, compte-t-il définir des règles pour les bâtiments de l'administration et/ou les différentes salles de la commune afin de clarifier la situation et apposer des éventuels panneaux informatifs ou d'interdictions ?

Je vous remercie pour le soin que vous apporterez à la réponse à ces questions.

#### 14.4. M. Arpidone – campagne de prévention contre le dépôt de seringue dans des endroits publics

Dans son édition d'hier, le quotidien *20minutes* rapportait un fait divers pour le moins inquiétant.

Le décor : Cité Vieusseux, pendant la traditionnelle crémation du bonhomme Hiver, des enfants échappent à la surveillance des adultes présents pour aller jouer dans les buissons tout proches.

Là, les enfants font une découverte : une seringue usagée a été abandonnée. Une fillette voulant faire comme maman qui est infirmière, fait couler le « liquide » qui est à l'intérieur en le goûtant pour vérifier s'il s'agit bien de sang.

Aujourd'hui, la fillette doit suivre un traitement préventif anti-VIH et hépatite B pendant un mois, ce qui est lourd, particulièrement quand on n'a que 6 ans. Je n'ose même pas imaginer l'angoisse des parents qui attendent les résultats des analyses.

La maman, dans l'article dont il est question, se refusait d'accabler l'école mais regrettait toutefois le manque de prévention et le nettoyage défaillant de ce lieu.



### Questions :

1. De tels problèmes ont-ils été signalés sur notre Commune (parents, service de voirie, autres...) ?
2. Des campagnes de prévention sont-elles menées sur la Commune s'agissant de ce problème spécifique ?
3. Dans l'affirmative, à partir de quel niveau scolaire ces campagnes sont-elles dispensées ?
4. Dans le cas contraire, est-il prévu de mener une telle campagne ?

M. le Président, après avoir consulté brièvement le règlement qui n'est pas très précis sur le sujet des questions écrites et le fait que tout à l'heure il a été dit qu'il se pourrait bien qu'il n'y ait pas de séance en juin, autorise M. Haldimann de lire les questions de M. Delarue, pour avoir une réponse au cours du semestre qui suit.

#### 14.5. Questions de M. Delarue lues en son absence par M. Haldimann

##### Question 1 :

Etant donné l'avancement des travaux préparatoires sur le site des communaux d'Ambilly et le crédit d'étude voté ce jour pour le futur complexe scolaire de Pont-Bochet ;

Pourriez-vous faire état de la possibilité d'implanter sur le secteur une centrale d'approvisionnement en énergie locale type « Laurana Parc » et de présenter au Conseil municipal un projet allant dans ce sens ?

##### Question 2 :

A plusieurs reprises il a été annoncé, par le Conseil administratif, la volonté de sortir la commune de Thônex du label « cité de l'énergie ».

Quelles sont les mesures efficaces et efficientes que le Conseil administratif entend-il mettre en place tout en atteignant les mêmes objectifs ?

##### Question 3 :

Il a été remarqué la pose d'un radar au niveau de la douane de Thônex-Vallard direction France, si je ne me trompe pas. Or, la sécurité dans ce secteur n'est pas optimale.

Souvent des véhicules (par exemple des camions) ayant franchi le feu au vert, ou au rouge, en direction de Genève s'arrêtent sur le passage à piéton (ou alors passent sans laisser la priorité aux piétons qui, pourtant, traversent au vert) et ce, aux heures de grande fréquentation par les écoliers et autres habitants.



Est-ce que le Conseil administratif pourrait élaborer des mesures efficaces afin de garantir la sécurité des écoliers sur ce passage à piétons ?

Est-ce que le Conseil administratif pourrait également élaborer l'aménagement d'une piste cyclable reliant directement le Chemin du Bois-des-Arts à l'Avenue Adrien-Jeandin ?

## 15. Propositions individuelles et questions

### 15.1. Lecture de questions écrites en l'absence de l'auteur

M. Arpidone se montre assez surpris qu'on ait autorisé la lecture des questions écrites de M. Delarue ; il ne se prononce pas sur le fond mais est néanmoins étonné qu'on lise en Conseil municipal une question déposée le 25 mars 2014, donc aujourd'hui.

M. Delarue devait savoir qu'il ne pouvait pas se rendre à la séance du Conseil municipal. Cela pose la question de savoir à qui il faudra répondre, si c'est à la personne qui a écrit ou celle qui a lu la question écrite. C'est aussi un peu la porte ouverte à pas mal de choses. Peut-être pourrait-on bientôt donner une procuration pour les votes ? Un parti pourrait-il donner la conclusion du caucus ? C'est un précédent que M. Arpidone trouve un peu dangereux.

Selon M. le Président, c'est typiquement sujet sur lequel on pourra se pencher dans le cadre de la réflexion sur le règlement afin d'examiner si, dans la question écrite, des choses doivent être précisées. La remarque de M. Arpidone est retenue.

- M. Uehlinger, sachant que M. le Président est très procédurier, observe qu'il n'a pas fait respecter l'article 76 qui dit que l'on doit lire uniquement les conclusions des rapports. S'agissant de l'article 34, il lui paraît très clair : l'auteur de la question peut répliquer. Or, dans le cas de figure il n'est pas là et il n'a même pas signé le courrier. N'étant pas en face de M. Delarue, M. Uehlinger ne peut pas lui expliquer son point de vue, et comme il avait lui-même des questions à poser, il n'est pas là pour y répondre. Il attendra donc la prochaine séance du Conseil municipal pour saisir sa question correctement et il lui répondra à la suivante. M. le Président n'a donc pas gagné une séance du Conseil municipal pour attendre la réponse, du moins de son côté.

M. le Président a une petite précision à apporter : la possibilité de répliquer est donnée lors de la réponse et non pas au moment où la question est posée.



M. Haldimann relit l'article 34 dont le libellé est le suivant :

- *« La question est une demande écrite ou orale d'information adressée au Conseil administratif. Elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Lorsqu'elle est écrite, elle est remise signée au président qui en donne connaissance au Conseil municipal et la communique au Conseil administratif. Il ne peut y avoir de discussion ou de vote, ni sur la question, ni sur la réponse. Le Conseil administratif y répond dans la même forme au plus tard lors de la prochaine séance. L'auteur de la question peut répliquer. »*

M. Haldimann retient comme élément principal qu'il ne peut y avoir de discussion, de vote, ni sur la question, ni sur la réponse.

- M. Uehlinger rétorque que le Conseil administratif peut répondre sur place. Or, M. Delarue ne peut pas répliquer puisqu'il n'est pas là et au surplus, sa question n'est pas signée.

M. le Président constate effectivement que la question n'est pas signée. Il propose, comme l'a dit M. Arpidone, qu'on se penche sur cette question au niveau de la commission des finances

M. Dupraz renonce à s'exprimer.

#### 15.2. Création de la Fondation dite des 4 C

Lors de la séance de constitution, M. Knörr a vraiment eu l'impression d'être dans une foire. L'ordre du jour n'a pas été respecté, la présidente a sauté allègrement un vote et il y a fallu l'insistance de son vis-à-vis pour qu'on y revienne. Il se trouve que ce vote concernait le fait d'accepter ou non la création de cette Fondation. En outre, le budget qui a été présenté oralement fait apparaître que la totalité de l'argent a été utilisé mais que la secrétaire aura bien une lampe, un ordinateur, mais ni bureau, ni chaise pour s'asseoir. Il y a eu également un vote sur le budget de fonctionnement de la Fondation. Or, quand M. Knörr apprend que ladite Fondation se trouve dans des locaux à Thônex et que le loyer est de CHF 1'500.- il souhaiterait qu'il apparaisse dans son budget et non pas dans celui des communes respectives.

- M. Decrey est d'accord avec cette remarque.

#### 15.3. Communaux d'Ambilly

M. Mayor observe qu'il est prévu 16 classes à 22 élèves par classe, soit 552 élèves. Sait-on dans le plan d'urbanisation combien il y aura d'habitants, combien d'élèves, de logements sociaux, de PPE et d'appartements à loyer libre ? Il ne faudrait pas arriver à devoir construire des classes provisoires.



M. le Président fait remarquer que le débat a eu lieu en commission.

- M. Uehlinger rappelle que les chiffres sont basés sur les données du SRED, organisme étatique. Le rapport qui a été fait par l'architecte et présenté en commission des écoles et des bâtiments est assez clair sur les besoins, raison pour laquelle le concours a été lancé sur un groupe scolaire complet, avec en réserve un demi groupe scolaire. Les statistiques du SRED se basent sur le nombre d'enfants par logement en fonction du type de logement. On ne devrait donc pas être loin des « 4 quarts », comme on les appelle communément – et c'est un engagement Conseil d'Etat au niveau des Communaux d'Ambilly – soit 25% de LUP, 25% de HM, 25% de PPE et 25% de libre.

#### 15.4. Secret de fonction

M. Dupraz rappelle que lors de la dernière séance un magistrat l'a menacé de déposer plainte pénale à propos d'une soi-disant violation de secret de fonction qu'il aurait commise et que, en passant, il conteste formellement.

Il ne s'agissait en fait que d'effets de manche, l'épisode est resté sans lendemain et il n'y a eu aucune plainte déposée. M. Dupraz n'entend pas y revenir.

Mais dans la foulée, le groupe PDC a cru bon de déclarer qu'il ne lui faisait plus confiance dans son travail en commission. Cette accusation est grave, on ne peut pas dire des choses pareilles ou alors le travail ensemble devient tout simplement impossible. La démocratie dite de concordance repose essentiellement sur la bonne foi. On peut avoir des visions différentes, des analyses qui s'opposent, ce qui peut conduire parfois à des heurts mais on devrait tous, *a priori*, croire en la bonne foi de chacun. C'est une question de foi – et M. Dupraz le dit au PDC – en la personne humaine et c'est primordial si l'on veut, au-delà des différences de chacun, assurer une bonne gestion de la chose publique.

Personnellement, M. Dupraz ne peut pas travailler avec des gens qui ne lui accordent pas le minimum de confiance qu'exige notre système démocratique. Aussi, il a décidé de se retirer de toutes les commissions du Conseil municipal. Cela permettra aux membres du PDC d'y être à l'aise et à ces commissions de travailler dans un climat sain, propice aux bonnes décisions et c'est là le plus important.

- M. Uehlinger demande à M. Dupraz de désigner rapidement son remplaçant afin de pouvoir faire les convocations en commission.

Mme Macchiavelli demande au PDC une médiation pour régler les choses.



M. le Président demande à Mme Macchiavelli de prendre contact avec les intéressés, à la fin de la séance.

Mme Tomasini observe que M. Dupraz n'assumera plus la présidence de la commission des Sports. En tant que vice-présidente, elle annonce malheureusement son absence lors de la prochaine commission.

M. le Président en prend bonne note, d'où l'importance de trouver rapidement comment résoudre cette question.

La séance est levée à 23h25.

Le Président

Le Secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex